



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/43/PV.43  
7 novembre 1988

FRANCAIS

---

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 43e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 2 novembre 1988, à 15 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)  
puis : M. MOUSHOUTAS (Chypre)  
(Vice-Président)  
puis : M. ESSY (Côte d'Ivoire)  
(Vice-Président)

La situation au Kampuchea [23] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Rapport de la Cinquième Commission

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/730)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/43/L.12)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/43/766)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je tiens à rappeler aux représentants que, conformément à la décision prise ce matin, la liste des orateurs sur ce point sera close à 18 heures. Je prie tous les représentants qui souhaitent prendre la parole de bien vouloir s'inscrire le plus rapidement possible.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Les tendances positives actuelles dans les relations internationales ont sans aucun doute un effet favorable sur le renforcement du processus de détente et le règlement pacifique des différends. Il faut maintenant s'efforcer de rendre irréversible le tournant pris dans le monde entier vers un avenir meilleur. Il est de la plus haute importance, dans cette entreprise, d'éliminer les sources de tension et les foyers de conflit qui détériorent le climat international et mettent en danger la paix dans le monde.

La République démocratique allemande préconise la solution des différends et des conflits, quelle que soit leur complexité, leur gravité et leur durée, à la table des négociations. Aujourd'hui, un dialogue constructif et la recherche en commun de la paix traduisent une conduite politique responsable. L'Organisation des Nations Unies prend une part active à ce processus.

Nous sommes convaincus que les problèmes de la région d'Asie du Sud-Est peuvent également être résolus par des moyens exclusivement pacifiques si toutes les parties concernées font preuve de la volonté politique nécessaire. Comme nous le savons, la situation au Kampuchea, provoquée par certaines forces depuis des années, a eu une influence négative sur l'évolution de la région et au-delà. Ce conflit a pesé lourdement sur la paix et la sécurité en Asie ainsi que sur les relations entre de nombreux Etats. Les débats qui ont eu lieu ici et les résolutions qui ont été adoptées au sein des Nations Unies sur ce point de l'ordre du jour n'ont nullement contribué à atténuer les tensions en Asie du Sud-Est.

Depuis l'an dernier, la question du Kampuchea semble progresser un peu, notamment grâce à la politique de réconciliation nationale proclamée par la République populaire du Kampuchea. De ce fait, la politique constructive des Etats

M. Zachmann (RDA)

d'Indochine et l'attitude réaliste des autres parties concernées, directement ou indirectement, par ce conflit, ont commencé à porter leurs fruits. La réunion informelle qui s'est tenue à Bogor en juillet dernier, pour la convocation et le succès de laquelle l'Indonésie et son Ministre des affaires étrangères, Ali Alatas, avaient mené une action énergique dont nous nous félicitons, a été un progrès important sur la voie d'un règlement politique de la question du Kampuchea. Il avait été noté avec satisfaction que les parties au conflit reconnaissent la nécessité d'un règlement politique. Par ailleurs, la réunion a contribué au renforcement du dialogue dans la région en vue des mesures qui tiennent compte des intérêts fondamentaux du peuple kampuchéen et de tous ses voisins et contribuant à la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est.

La République démocratique allemande salue et appuie cette tendance, qui est pleinement conforme aux intérêts de tous les peuples de l'Asie du Sud-Est et à leurs efforts en faveur de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région. Finalement, un règlement pacifique de ce problème aura un effet salubre sur toute la situation de la région Asie-Pacifique.

Tout cela pourrait donner une nouvelle impulsion aux activités visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et à faire de cette région une zone de paix, de liberté et de neutralité.

Nous estimons qu'il faut absolument s'abstenir de toute action qui pourrait mettre en danger le début des négociations qui ont été si difficiles à entamer. Le processus de règlement de la situation au Kampuchea ne doit pas pouvoir être interrompu.

Plusieurs Etats ont fait des propositions constructives et entrepris des activités utiles dans ce domaine. Il convient de mentionner notamment la décision des Gouvernements de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire du Kampuchea de retirer 50 000 volontaires vietnamiens du Kampuchea d'ici la fin de l'année, et d'avoir procédé à un retrait total d'ici 1990. Cependant, le retrait des forces vietnamiennes doit s'accompagner de mesures propres à empêcher le rétablissement du régime de Pol Pot et de la cessation de l'aide étrangère au groupe de Pol Pot.

Les principes relatifs aux moyens de résoudre le problème kampuchéen par des moyens pacifiques, tels qu'ils ont été présentés lors de la discussion au nom de la République populaire du Kampuchea par le Président Hun Sen le 25 juillet 1988,

M. Zachmann (RDA)

méritent toute notre attention. Ces principes bénéficient du plein appui de ma délégation. De même, mon pays se félicite des dernières mesures prises par le Mouvement des non-alignés pour assurer la poursuite du processus devant conduire à la solution de la question du Kampuchea, et, au-delà, au rétablissement de la paix en Asie du Sud-Est.

M. Zachmann (RDA)

Le règlement du problème kampuchéen par la voie politique devrait aussi être encouragé par les Nations Unies qui devraient utiliser à cette fin les nombreux moyens dont elles disposent. Cela veut dire, en premier lieu, que le débat que nous menons ici et que le projet de résolution présenté aux fins d'adoption sur ce point de l'ordre du jour doivent être adaptés aux nouveaux besoins et à l'évolution de la situation, et doivent refléter les espoirs des peuples de l'Asie du Sud-Est. En d'autres termes, il faut tenir compte de la situation telle qu'elle se présente réellement. Plus que jamais, ce qu'il faut dans l'examen de ce point de l'ordre du jour, c'est être prêt au dialogue et faire preuve d'esprit constructif et de réalisme. Cela serait dans l'intérêt du peuple kampuchéen et de tous les Etats de la région et répondrait aux impératifs de la paix et de la compréhension dans le monde.

Le projet de résolution qui a été présenté à l'Assemblée générale pour adoption dans le document A/43/L.12 ne reflète malheureusement pas encore cet esprit de dialogue et de coopération qui s'est manifesté à la réunion informelle tenue à Bogor. Des reproches injustifiés sont réitérés et on essaie à nouveau d'imposer à l'une des parties les vues de l'autre. La République démocratique allemande regrette par conséquent de ne pouvoir appuyer ce projet de résolution.

Cependant, elle continuera d'appuyer toutes les initiatives et tous les efforts constructifs qui visent à mettre au point une solution politique acceptable pour toutes les parties. La République démocratique allemande se tient prête à se joindre à cette entreprise au mieux de ses possibilités. Elle espère que, prochainement, la situation permettra à la communauté internationale de parvenir à un consensus sur cette question également.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : De nombreuses délégations ont souligné à la présente session que le mouvement qui se dessine vers un règlement de certaines situations de conflit est symptomatique de la situation internationale actuelle. L'expérience acquise par la communauté internationale témoigne du fait que les conflits existants, même les plus complexes et les plus anciens, doivent être réglés par la voie d'un règlement politique, sur la base du principe selon lequel il faut assurer l'équilibre des intérêts de toutes les parties et rechercher des solutions constructives et mutuellement acceptables à tous les aspects du différend.

M. Belonogov (URSS)

Cela s'applique pleinement au problème kampuchéen. L'Union soviétique partage les préoccupations de la communauté internationale en ce qui concerne la situation du Kampuchea, qui demeure sans solution. Nous sommes persuadés que cette situation de conflit ne pourra être résolue par la voie de l'affrontement. Nous devons chercher d'autres voies qui tiennent compte des intérêts fondamentaux du peuple kampuchéen et de la nécessité d'assurer la sécurité et le développement indépendant et pacifique de tous les Etats de la région. Nous sommes profondément convaincus qu'un règlement juste est possible sur cette base.

Il y a, cette année, une évolution positive de la situation en Asie du Sud-Est à la suite des efforts déployés par les pays de l'Indochine, l'Indonésie et d'autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Nous considérons qu'elle tient au fait que les pays de la région comprennent davantage que le problème kampuchéen peut et doit être résolu exclusivement par des moyens pacifiques par le peuple kampuchéen lui-même, sur la base de la réconciliation nationale et par le biais de négociations entre toutes les parties au conflit. Le processus en cours nous fait espérer que les pays de l'Asie du Sud-Est seront en mesure de trouver à la question du Kampuchea et aux questions connexes une solution qui réponde aux intérêts du peuple kampuchéen et de la paix et de la stabilité dans cette région de l'Asie.

La réunion informelle des parties intéressées qui a eu lieu l'été dernier à Jakarta est devenu l'événement majeur de l'année. Les propositions présentées à cette réunion par la délégation de la République populaire du Kampuchea sont extrêmement importantes, car elles contiennent un programme concret visant à débloquer la situation dans le pays. Les initiatives présentées à cette réunion par la République démocratique populaire lao reflètent un esprit de souplesse, sont constructives et visent à éliminer l'affrontement et les tensions en Asie du Sud-Est et à établir des relations de paix et de coopération dans la région.

La réunion de Jakarta a eu son caractère propre et a représenté une percée psychologique du fait que les représentants des quatre factions kampuchéennes se sont réunis pour la première fois et ont ainsi entamé un dialogue direct afin d'élaborer des compromis mutuellement acceptables et de créer des conditions propres à la recherche de solutions aux problèmes internes du Kampuchea par le peuple kampuchéen lui-même. Le groupe de travail qui a été constitué à la réunion

M. Belonogov (URSS)

s'est réuni récemment et des préparatifs ont été faits pour convoquer, dans un proche avenir, une autre réunion à Jakarta. A notre avis, toutes ces mesures vont dans la bonne direction. L'Union soviétique se félicite du processus lancé à Jakarta et estime qu'il amplifie le dialogue régional en vue de la recherche de solutions qui répondraient aux aspirations du peuple kampuchéen et faciliteraient la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est.

Nous considérons également que les rencontres entre Hun Sen et Norodom Sihanouk s'inscrivent dans la ligne de la politique de réconciliation nationale au Kampuchea et nous espérons que les changements positifs qui en ont résulté en permettant un rapprochement de la position des parties seront consolidés à la prochaine réunion qui va se tenir, comme on l'a annoncé, dans quelques jours à Paris.

A cet égard, il est particulièrement important d'encourager la tendance au réalisme, de prendre de l'assurance et d'appuyer les efforts visant à rétablir la paix et faire naître la réconciliation nationale au Kampuchea. Ce faisant, nous devons éviter les actions et les mesures qui pourraient contrarier le processus actuel d'harmonisation des intérêts des factions kampuchéennes et des Etats concernés. Nous devons saisir toutes les occasions d'élargir la compréhension et les terrains d'entente en ce qui concerne le problème kampuchéen.

Nous savons que la réunion informelle de Jakarta a abouti à un accord qui fait du retrait des forces vietnamiennes du Kampuchea, du non-retour à l'avenir des politiques et pratiques de génocide du régime de Pol Pot, et de la cessation de toute intervention étrangère dans les affaires intérieures du Kampuchea des éléments clefs, intimement liés, de la solution du problème kampuchéen.

M. Belonogov (URSS)

Ces dernières années, plusieurs retraits partiels des troupes vietnamiennes du Kampuchea ont eu lieu. En mai dernier, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea ont fait état de leur décision de retirer, pour 1988, 50 000 soldats vietnamiens du Kampuchea, c'est-à-dire la moitié du contingent militaire de la République socialiste du Viet Nam déployé dans le pays. La déclaration faite à ce propos précisait que le Viet Nam et le Kampuchea invitaient des représentants des gouvernements et des organisations internationales et tous ceux qui avaient un intérêt dans le problème kampuchéen à suivre le retrait partiel cette année. Cette décision est une contribution constructive majeure au règlement du conflit et à la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est. Il est évident que cette décision est motivée implicitement par le souci des véritables intérêts du peuple kampuchéen et par la nécessité de respecter l'équilibre des intérêts de tous les Etats de la région. C'est ainsi que le Gouvernement vietnamien n'a pas cessé d'appliquer son intention déclarée de retirer toutes les troupes vietnamiennes du Kampuchea d'ici à 1990.

Nous espérons que cette mesure sera dûment prise en compte par tous ceux qui souhaitent sincèrement le règlement du conflit. Il ne fait aucun doute non plus que cette initiative crée des conditions favorables à un développement ultérieur du dialogue entre toutes les parties kampuchéennes.

Cependant, le retrait des troupes vietnamiennes n'est que l'un des éléments d'une solution au problème kampuchéen. L'autre aspect est d'empêcher le groupe de Pol Pot de reprendre le pouvoir au Kampuchea, ce qui revêt aujourd'hui, dans les conditions actuelles, une importance toute particulière. Cette question a récemment retenu l'attention de la communauté internationale, qui est de plus en plus inquiète de la possibilité d'un retour du régime de génocide au Kampuchea. L'humanité ne peut et ne voudra permettre la réapparition au Kampuchea de nouveaux "champs de la mort". L'inclusion dans le projet de résolution sur le Kampuchea de la disposition concernant le non-retour dans le pays des politiques et des pratiques d'un passé récent qui ont été universellement condamnées témoigne de cette préoccupation.

L'évolution de la situation en Asie du Sud-Est a permis au Secrétaire général de constater dans son rapport sur l'activité de l'Organisation que



M. Belonogov (URSS)

"les perspectives de paix en Asie du Sud-Est se sont également améliorées grâce à l'amorce d'un dialogue entre les parties kampuchéennes et les autres pays intéressés." (A/43/1, p. 3)

Nous appuyons ce point de vue et partageons l'espoir exprimé par le Secrétaire général que

"des progrès concrets seront bientôt réalisés sur les principales questions de fond." (Ibid.)

Nous nous félicitons des efforts constructifs que déploient le Secrétaire général et son représentant pour encourager le dialogue et la recherche de solutions politiques aux problèmes de l'Asie du Sud-Est. Nous espérons également que la participation croissante du Mouvement des pays non alignés à un règlement du problème kampuchéen, qui s'est caractérisée par la création d'un comité du Kampuchea, aura un effet favorable sur la situation dans le pays.

L'idée de convoquer une conférence internationale ayant pour tâche de déterminer les garanties permettant d'appliquer les accords conclus et d'assurer l'indépendance nationale du Kampuchea et la paix en Asie du Sud-Est mérite d'être envisagée.

Nous exprimons notre satisfaction de voir que les nouvelles tendances positives de la situation au Kampuchea sont traduites dans une certaine mesure dans le projet de résolution présenté à cette session à l'Assemblée. En revanche, nous sommes déçus de voir que le projet contient encore des dispositions controversables et partiales qui ne nous permettent pas de l'accepter dans son intégralité. Il serait utile que l'Assemblée générale, étant donné le voeu général de mettre rapidement fin au conflit, adopte une position en vue de renforcer et d'encourager les éléments positifs et rationnels qui sont apparus dans la situation de l'Asie du Sud-Est.

Pour sa part, l'Union soviétique a déjà déclaré au plus haut niveau qu'elle était prête à faire tout son possible pour encourager des solutions au problème kampuchéen et pour contribuer à garantir, avec les autres membres permanents du Conseil de sécurité, les accords qui pourraient être conclus par les parties kampuchéennes.

Si l'on fait réellement preuve de réalisme et de prévoyance, il sera possible, à notre avis, de parler bientôt du problème kampuchéen au passé. Il s'agit de consolider les éléments positifs dans la recherche d'un règlement du problème

M. Belonogov (URSS)

kampuchéen afin que se développent cette nouvelle façon de penser et ce nouvel esprit de non-confrontation qui se manifestent de plus en plus dans le système des relations internationales et qui deviennent une réalité contemporaine.

M. TEEHANKEE (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, vous présidez la quarante-troisième session de l'Assemblée générale en une période d'espoir renouvelé. Nous avons de bonnes raisons d'espérer que les aspirations des fondateurs de l'Organisation à un monde meilleur et plus sage préservé du fléau de la guerre deviendront bientôt réalité. Le climat politique international jouit d'une embellie, faisant se lever un vent léger et favorable qui a permis au Secrétaire général, pour reprendre sa métaphore, de mener le frêle esquif qui transporte l'humanité plus près du rivage. Comme il l'a dit si éloquemment dans son rapport de septembre dernier sur l'activité de l'Organisation, le navire, ayant manoeuvré avec prudence et patience, n'est pas loin d'aborder aux plages de la paix.

Dans ce même rapport, cependant, le Secrétaire général nous engage à ne pas céder à un optimisme facile concernant des régions troublées où les sombres nuages du danger obscurcissent encore l'horizon. Il reste beaucoup à faire, bien que le premier pas ait été franchi. Les problèmes complexes ne se prêtent pas à des solutions faciles. Il faut faire preuve de persévérance, à travers le dialogue et les négociations véritables, de volonté politique et de détermination pour aller de l'avant en dépit de difficultés apparemment insurmontables, au moment où les antagonistes progressent sur le chemin ardu et parfois étroit qui mène à la paix.

M. Teehankee (Philippines)

En Asie du Sud-Est, l'Assemblée générale est appelée à traiter une situation de ce genre, une véritable tragédie, celle de la nation kampuchéenne et du peuple khmer. En décembre 1978, des forces armées étrangères, sous le couvert de troupes de libération, ont envahi et occupé le Kampuchea, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Les nobles principes du respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, du non-recours à la force ou à la menace de la force et du règlement pacifique des différends ont été fculés aux pieds par les soldats armés étrangers qui ont pris d'assaut et occupé la capitale de Phnom Penh.

Les troupes d'occupation étrangères sont venues et elles sont restées. Elles ont mis en place un régime qui ne cherche qu'à se maintenir au pouvoir et la situation au Kampuchea n'a jamais pu revenir à la normale. Aujourd'hui, près de 10 ans ont passé, les hostilités continuent entre les Kampuchéens qui se battent courageusement pour libérer leur pays, sous la direction de leur dirigeant reconnu, Samdech Norodom Sihanouk et les forces étrangères et le régime qu'elles ont mis en place. La lutte continue. Les canons ne se sont pas encore tus.

Comme dans tout conflit, les civils innocents ne sont pas épargnés. Les Kampuchéens, par centaines de milliers, ont dû quitter leur foyer. Des camps le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, qui ont été établis grâce à la générosité de la Thaïlande, à la compréhension et à la compassion internationales, dont les Kampuchéens ont été forcés de dépendre pour leur survie quotidienne, nous rappellent bien tristement que le problème du Kampuchea n'a pas encore été résolu. Le jour tant attendu où le peuple khmer pourra retourner dans son pays dans la sécurité et reprendre sa vie brisée n'est pas encore venu.

C'est pour cette raison que l'Assemblée générale se réunit une fois de plus pour examiner la situation au Kampuchea. C'est pourquoi l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a, une fois de plus, pris l'initiative d'un projet de résolution révisé, mais dont l'essentiel demeure inchangé. Dans cette résolution, on déplore que l'intervention armée et l'occupation étrangère se poursuivent et que les forces étrangères demeurent toujours au Kampuchea. On demande le retrait complet de toutes les forces étrangères de cette terre autrefois si paisible. On demande que soient rétablis et respectés la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale, la neutralité et le non-alignement du Kampuchea. On réaffirme le droit sacré et inviolable du peuple kampuchéen à choisir sa propre

M. Teehankee (Philippines)

destinée. On prie instamment tous les Etats de respecter la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea. On engage le Secrétaire général, la Conférence internationale sur le Kampuchea et son comité spécial, ainsi que d'autres, à poursuivre leurs efforts pour contribuer à un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen.

Chaque année depuis 1979, l'Assemblée générale a adopté, à une majorité toujours plus importante, les projets de résolution sur le Kampuchea. La communauté internationale n'a jamais accepté l'occupation étrangère du Kampuchea par des forces armées. Elle n'a jamais fléchi dans sa détermination de voir la liberté rétablie dans ce pays. Cette volonté de la communauté internationale témoigne maintenant du déroulement de certains événements qui ont suscité d'autres préoccupations. Certaines parties de la résolution ont dû être révisées et des mesures sont proposées pour amener une paix durable au Kampuchea en vertu des principes de la Charte des Nations Unies.

Un événement important a été la réunion informelle de Jakarta (JIM), tenue en juillet dernier, et qui a été une percée décisive dans ce conflit vieux de 10 ans, car cette réunion a fourni pour la première fois le cadre de discussions informelles entre les parties directement intéressées et d'autres pays concernés. Tous sont venus : les quatre factions kampuchéennes, le Viet Nam, le Lao et nous, les pays de l'ANASE. Nous avons été encouragés par cette participation, cette coopération et ce dialogue.

Il y a aussi de nouveaux éléments qui sont jugés nécessaires pour parvenir à une solution politique d'ensemble de la question kampuchéenne. Ces éléments ont revêtu une nouvelle pertinence, car à la réunion de Jakarta le Viet Nam a annoncé, ce dont les Philippines se sont félicitées, le calendrier pour le retrait de toutes ses forces armées du Kampuchea d'ici à décembre 1989 ou au plus tard au cours du premier trimestre de 1990. Les nouveaux éléments, qui ont été inclus dans le projet de résolution de cette année, comprennent la supervision internationale efficace du retrait de toutes les troupes étrangères, la création d'une autorité administrante intérimaire, la promotion de la réconciliation nationale de toutes les factions kampuchéennes et le non-retour aux politiques et aux pratiques universellement condamnées du passé récent. Il est important que les Kampuchéens ne soient pas abandonnés par la communauté internationale. Il ne faut pas laisser le Kampuchea sombrer dans le chaos si le retrait de toutes les forces armées étrangères devient une réalité et quand celle-ci se concrétisera.

M. Teehankee (Philippines)

Ainsi, comme le précise la note explicative de l'ANASE sur le projet de résolution concernant cette question, distribuée sous la cote A/43/733 du 21 octobre dernier, le retrait de toutes les forces étrangères devrait se faire sous une supervision et un contrôle internationaux efficaces. L'objectif principal est de promouvoir la réconciliation nationale entre tous les Kampuchéens. Dans la note, il est souligné que :

"A la suite du conflit, il est évident que la paix ne peut s'instaurer que grâce à un processus de réconciliation nationale entre toutes les factions kampuchéennes. Il serait désastreux d'exclure l'une quelconque de ces factions, car cela signifierait une prolongation du conflit."

[A/43/733, par. 4 c) iv)]

La résolution prévoit des garanties efficaces pour :

"le non-retour aux politiques et aux pratiques universellement condamnées encore récemment en usage,"

ce qui peut également se référer, comme il est expliqué dans la note,

"à toutes les politiques et pratiques universellement condamnées qui étaient encore récemment en usage au Kampuchea, y compris les atrocités commises entre 1975 et 1978" - les politiques de génocide - "et toutes les autres violations des droits de l'homme qui ont été commises depuis." [A/43/733, par. 4 c) v)]

Le conflit kampuchéen représente un obstacle important à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est. Il a entravé le plein développement des relations mutuellement bénéfiques entre le Viet Nam, le Laos et l'ANASE, et le reste de la communauté internationale. C'est pour cette raison que nous, les pays de l'ANASE, avons continué sous l'égide des Nations Unies à déployer nos efforts dans notre quête commune pour amener la paix au Kampuchea. L'appui écrasant de la communauté internationale nous encourage à surmonter les difficultés que posent ces questions complexes. Cette année, forts des faits récents dont je viens de parler, nous sommes fermement décidés à ce que la question du Kampuchea soit résolue, de manière juste et durable. Nous sommes également déterminés à tout faire pour obtenir la paix au Kampuchea et en Asie du Sud-Est, région qui vit dans le désordre et l'agitation depuis des générations.

Nous pensons qu'avec de la persévérance, un vrai dialogue et une coopération inlassable, soutenus par la ferme résolution de l'Assemblée générale, un vote de la part de la grande majorité de ses membres pourrait bien amener la paix que tous souhaitent depuis si longtemps.

M. Teehankee (Philippines)

A la fin de la guerre du Viet Nam en 1975, l'ANASE avait tendu la main de l'amitié à son voisin le Viet Nam où, pendant des générations, les habitants avaient vécu au jour le jour, durant leur longue et vaillante lutte de libération et d'unification et n'ont jamais connu la vie dans la paix, sans guerre. Nous espérons que la paix et la prospérité viendraient finalement en Asie du Sud-Est. Cette main de l'amitié est toujours tendue, car nous sommes tous embarqués sur la même nef, notre capitaine est le Secrétaire général, il nous conduit sur la voie d'un monde meilleur. Nous en sortirons tous gagnants lorsque cette nef jettera enfin l'ancre sur les rivages de la paix qui, nous l'espérons, ne sont pas trop inaccessibles.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : L'examen de la situation au Kampuchea appelle de la part de la délégation du Zaïre deux observations majeures, à savoir, d'une part, la volonté du peuple kampuchéen d'engager un processus de dialogue entre toutes ses factions politiques représentées par Samdeck Norodom Sihanouk, M. Son Sann, M. Khieu Samphan et les autres, en vue de trouver un terrain d'entente et de réconciliation entre eux et, d'autre part, l'absence d'un calendrier précis de retrait total des forces vietnamiennes de ce pays.

Le dégel observé ces derniers temps et caractérisant la situation internationale dans le règlement de nombreux conflits dans le monde semble effleurer la situation au Kampuchea à travers la réunion informelle de Jakarta tenue à Bogor du 25 au 28 juillet 1988 sans pour autant y apporter une lueur porteuse d'espoir immédiat.

En effet, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, au 1er octobre 1988, 299 000 Kampuchéens bénéficiaient encore, dans les sites d'évacuation situés le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, de l'opération de secours des Nations Unies. Les nombreux crimes violents commis dans ces sites d'évacuation demeurent une préoccupation majeure pour la communauté internationale.

De même, le nombre impressionnant de forces vietnamiennes occupant le Kampuchea démocratique depuis bientôt 10 ans a fini par exacerber la communauté internationale en raison des dévastations et des souffrances indicibles qu'elles infligent aux populations paisibles du Kampuchea démocratique.

Le régime de Ian Xeming, installé par ces forces vietnamiennes deux mois après leur invasion de cet Etat indépendant, neutre, non aligné et Membre de l'Organisation des Nations Unies, n'a jamais été reconnu par la communauté internationale tel qu'en témoigne le vote intervenu en plénière le 25 octobre dernier en faveur des pouvoirs de la délégation du Kampuchea démocratique.

Ces forces étrangères ont privé le peuple du Kampuchea de son droit à l'autodétermination, ont semé la ruine de la nation et du peuple kampuchéens et continuent de menacer la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est.

Au moment où en Afghanistan se retirent les forces soviétiques, le Viet Nam devrait prendre exemple de cet acte de bonne volonté et ordonner le retrait immédiat de toutes ses forces au Kampuchea dans le but de favoriser la réconciliation nationale entre toutes les factions politiques dans ce pays.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Seul le gouvernement quadripartite provisoire sera chargé d'organiser les élections générales, directes et libres, sous la supervision internationale pour élire une assemblée constituante qui élaborera la nouvelle constitution de ce pays. Ce n'est qu'à l'issue de cet accord qu'une conférence internationale devant garantir l'indépendance, la neutralité et l'intégrité territoriale du Kampuchea démocratique sera convoquée et à laquelle participeront tous les pays concernés au conflit, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies.

Ma délégation estime, de ce fait, que les principaux facteurs de tout règlement juste et durable du problème du Kampuchea résident, premièrement, dans le retrait immédiat et total de toutes les forces vietnamiennes du Kampuchea, sous une supervision et surveillance internationales efficaces; deuxièmement, dans le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, autrement dit, le droit du peuple kampuchéen de décider de son sort; et, troisièmement, dans l'engagement de la part de tous les Etats de ne pas s'ingérer et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea démocratique.

La promotion de la réconciliation nationale de tous les Kampuchéens, sous la conduite éclairée de Samdeck Norodom Sihanouk, est à encourager par tous les Etats Membres de notre organisation, et cela avant ou après le retrait des forces étrangères de ce pays.

Concernant les nouvelles initiatives qui sont exprimées dans le projet de résolution A/43/L.12 ayant trait, d'une part, à la mise en place d'une autorité administrante provisoire et, d'autre part, à la condition posée pour le non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent qui ont été universellement condamnées, ma délégation tient à souligner leur pertinence, certes, à la phase actuelle des consultations en cours, mais ne peut en aucun cas les lier au retrait total et inconditionnel des forces étrangères de ce pays. Car il s'agit là des questions internes relevant de la souveraineté de ce pays et qui seront traitées après l'évacuation des troupes vietnamiennes.

Cette attitude explique le vote positif qu'émettra la délégation du Zaïre sur le projet de résolution sans toutefois adhérer entièrement à ces deux nouvelles initiatives pour les raisons que je viens d'évoquer.



M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

A la lumière des entretiens que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Rafeuuddin Ahmed, a eus avec diverses autorités de l'Asie du Sud-Est, le Secrétaire général a formulé des suggestions constructives en vue de faciliter l'élaboration d'un cadre pour le règlement politique d'ensemble du problème.

Il a coordonné l'assistance humanitaire destinée au peuple kampuchéen, a mis sur pied un programme de formation de 2 000 enseignants et formateurs pédagogiques et a instruit les institutions spécialisées des Nations Unies, à savoir l'UNICEF, le PAM, le HCR, la FAO et le CICR, d'assurer la majeure partie de ces secours humanitaires au Kampuchea dans les domaines de la production vivrière, de l'irrigation, des services de santé et de la réinsertion de la population.

Les signes d'évolution observés dans les consultations entre les différentes parties kampuchéennes et les autres pays intéressés à ce conflit devraient nous amener à penser que le vent de la confrontation prolongée et stérile est sur le point, enfin, de céder la place à un plan de règlement politique et global qui serait conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. La paix au Kampuchea est à ce prix!

M. TILLET (Belize) (interprétation de l'anglais) : Il y a 10 ans, l'Asie du Sud-Est connaissait l'une de ses plus graves tragédies. Le Kampuchea souverain et indépendant était violemment attaqué, envahi et occupé par un Etat frère. En menant cette action universellement condamnée, le Viet Nam s'est isolé de la communauté internationale, il a dû faire subir à sa propre population un fardeau économique insupportable, il a terni la signification de sa propre lutte victorieuse pour la liberté et il a violé six des sept principes de la Charte des Nations Unies, qui figurent à l'Article 2 du Chapitre I.

Au cours des neuf dernières années, l'Assemblée a instamment prié le Viet Nam de se conformer aux principes de notre charte qu'en sa qualité de membre, il est tenu de respecter. Le Belize a été l'un des premiers à présenter et à appuyer ces résolutions, qui reconnaissent que l'invasion et l'occupation par les troupes vietnamiennes sont bien la source du problème et demandent leur retrait en vue de le résoudre. Nous continuons d'appuyer ces résolutions.

A cet égard, je me dois d'exprimer la gratitude de ma délégation aux Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour la ténacité et la persévérance avec lesquelles elle a cherché à résoudre ce problème. Chaque année, l'ANASE prend l'initiative de l'examen de cette question. Elle a fait adopter des résolutions par l'Assemblée générale, et protégé les droits du peuple kampuchéen tout en les assurant du soutien de la communauté internationale. L'Assemblée générale a une dette de gratitude envers l'ANASE, qui a défendu la cause du peuple kampuchéen.

Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs des efforts qu'ils ont déployés pour favoriser un règlement de la situation au Kampuchea. Le rapport du Secrétaire général (A/43/730) fait très clairement état de ces efforts et ma délégation souhaite qu'ils soient poursuivis afin que la paix s'instaure dans la région.

Nous estimons également que le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea doit être félicité des travaux remarquables qu'il a accomplis dans la recherche d'une solution au problème du Kampuchea.

La quarante-troisième session de l'Assemblée générale s'est ouverte dans une atmosphère de paix et de coopération, dans une atmosphère d'espoir. Nous devons nous garder, dans cet état d'euphorie, de transposer artificiellement les

M. Tillett (Belize)

événements positifs intervenus dans une région à une autre région. Nous devons constamment être conscients du fait que la paix ne se fait pas par osmose. La paix découle d'une décision prise par les gouvernements et le Viet Nam ne semble pas être disposé à prendre cette décision en faveur de la paix.

Bien que, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, un processus de dialogue a été entamé, ma délégation n'a aucune preuve que les forces d'occupation se préparent à quitter le Kampuchea. Le Kampuchea est toujours en état de guerre. Les forces d'occupation continuent à détruire ce pays, et le pays envahisseur ne manifeste toujours aucun signe de remords pour ses actes.

L'Assemblée doit se faire clairement entendre. Nous devons continuer à souligner que la question en jeu est bien celle des politiques et des pratiques universellement condamnées de l'Etat envahisseur et des forces d'occupation. Nous devons continuer à défendre le droit du peuple kampuchéen d'être exempt d'agressions extérieures et d'exercer sa souveraineté et son indépendance, sans ingérence ni intervention dans ses affaires intérieures.

Au cours de ces dernières années, nous sommes parvenus à distinguer - et l'Assemblée générale a adopté - ce qu'on peut considérer comme étant les composantes d'un règlement durable au Kampuchea. A cet égard, je voudrais citer le paragraphe 12 du rapport du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea sur ses activités en 1987 et 1988, où il est dit en particulier :

"La mission a exprimé l'opinion qu'un règlement juste et durable du problème kampuchéen devait reposer sur les principes suivants : retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, réconciliation nationale, droit du peuple kampuchéen de décider de son sort et instauration d'un Etat kampuchéen non aligné et neutre. Elle a en outre réaffirmé sa conviction qu'un tel règlement devait aussi tenir compte des préoccupations légitimes des Etats de la région en matière de sécurité concernant notamment l'engagement de tous les Etats de ne pas s'ingérer et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea." (A/CONF.109/13, par. 12)

Dans le rapport du Secrétaire général sur la situation au Kampuchea, il est noté aussi que l'Assemblée générale avait :

"... également exprimé de nouveau sa conviction que le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays,

M. Tillett (Belize)

le droit du peuple kampuchéen de disposer de son sort et l'engagement de tous les Etats de ne pas s'ingérer et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea étaient les principaux facteurs de tout règlement juste et durable du peuple kampuchéen." (A/43/730, par. 2)

Ma délégation estime que ce rapport énumère les composantes nécessaires d'un règlement juste et durable du problème kampuchéen. En outre, lorsque ma délégation parle de toutes les troupes étrangères ou de toutes les forces d'occupation au Kampuchea, elle entend que toutes les forces militaires et civiles doivent se retirer.\*

Si l'Assemblée générale veut convaincre le Viet Nam et d'autres pays qu'ils ne tireront aucun avantage à envahir un autre pays, nous devons nous efforcer de montrer que l'invasion ne présente aucun intérêt. Au cours de ces 10 dernières années, nous avons vu l'agression brutale tenir lieu de politique étrangère. Le Viet Nam a occupé illégalement le Kampuchea pour transplanter un grand nombre de ses propres citoyens au Kampuchea. Selon une estimation, un million environ de Vietnamiens vivent actuellement au Kampuchea. Ces Vietnamiens ont pris leurs emplois et leurs terres à des Kampuchéens et constitueraient le proverbial cheval de Troie au Kampuchea si on leur permettait d'y rester. Nous estimons qu'ils représentent une force d'occupation étrangère civile potentielle qui interviendra dans les affaires intérieures du Kampuchea. Les forces civiles du Viet Nam doivent accompagner les forces militaires dans leur retrait simultané et immédiat.

Dix années se sont écoulées depuis cette grande tragédie kampuchéenne. Le peuple kampuchéen a mené, la tête haute, sa lutte pour la libération. Il s'est tourné vers nous à la recherche d'un soutien dans sa lutte, nous demandant de défendre en son nom, les principes de la Charte des Nations Unies. Depuis 10 ans, l'Assemblée défend les droits du peuple kampuchéen. Nous n'avons jamais cessé de nous préoccuper du problème. Nous avons toujours clairement indiqué que le problème du Kampuchea provient de l'invasion et de l'occupation par des troupes étrangères. Un autre problème se pose au Kampuchea, c'est le droit pour sa population de choisir de vivre dans un Kampuchea souverain, indépendant et non aligné.

---

\* M. Moushoutas (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.

M. Tillet (Belize)

Enfin, comme Goldsworthy Dickinson l'écrivait :

"L'amour est la valeur suprême pour l'homme qui a la religion de la paix. La lutte est la valeur suprême pour l'homme qui a la religion de la guerre."

Ma délégation prie instamment la République socialiste du Viet Nam de montrer à l'Assemblée générale et à la communauté mondiale dans son ensemble qu'elle a la religion de la paix.

M. KAMAL (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Il y a 10 ans, le peuple kampuchéen fut la victime d'une immense tragédie lorsque, en violation des buts et principes de la Charte, et de toutes les normes reconnues de conduite entre Etats, son pays a été envahi par des forces vietnamiennes qui ont bafoué sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance nationale. Dix ans viennent de s'écouler sans que cette terre tourmentée ait recouvré la paix et la tranquillité. Avec la poursuite de l'occupation militaire étrangère du Kampuchea, les souffrances de son peuple patriotique continuent, alors même qu'il n'a jamais cessé de lutter pour recouvrer son indépendance.

Ceux qui nourrissaient l'illusion que le régime de Phnom Penh, appuyé et soutenu par les forces étrangères, améliorerait la situation au Kampuchea se sont lourdement trompés. Les plaies infligées au Kampuchea n'ont cessé d'empirer, le peuple de ce pays se voit toujours frustré de ses droits nationaux, la paix et la sécurité dans la région restent menacées. La condamnation renouvelée de l'agression vietnamienne contre le Kampuchea par l'immense majorité de la communauté internationale devrait faire clairement apparaître que l'intervention armée ne saurait rester impunie et que la communauté internationale n'acceptera jamais la violation de principes sacro-saints. Le moment est venu pour l'agresseur de tirer les leçons qui s'imposent et de mettre fin rapidement à son intervention au Kampuchea afin que cessent les effusions de sang inutiles endurées par le peuple kampuchéen. En cette année d'espoir, alors que l'esprit de la paix semble l'emporter, il faut espérer que la République socialiste du Viet Nam entendra les appels de la communauté internationale et mettra un terme aux souffrances qu'elle impose depuis si longtemps au peuple kampuchéen.

Dans son dernier rapport sur la situation au Kampuchea, le Secrétaire général fait remarquer à juste titre que

"un plan de règlement global doit être conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et protéger efficacement les intérêts fondamentaux des parties intéressées, en premier lieu, ceux du peuple kampuchéen."

(A/43/730, par. 24)

Nous partageons la conviction de la communauté internationale qu'un tel règlement d'ensemble doit s'appuyer sur le prompt retrait des forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, le droit du peuple kampuchéen de décider de

M. Kamal (Pakistan)

son sort et l'engagement de tous les Etats de ne pas s'ingérer et ni intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea. Le projet de résolution dont nous sommes saisis réitère ces principes, et nous espérons, s'il est adopté, qu'il donnera un élan nouveau à un processus de négociations véritables. Nous souhaitons également sincèrement que le climat international actuellement propice donne un nouvel essor aux efforts du Secrétaire général et de son représentant spécial, le Secrétaire général adjoint, M. Rafeuddin Ahmed, dont nous louons la persévérance et le dévouement, dans leur recherche intensive d'un règlement d'ensemble du problème kampuchéen.

Les forces d'occupation du Kampuchea avaient cherché à justifier leur intervention militaire en prétextant la défense des droits de l'homme dans ce pays. La communauté internationale a rejeté cette justification. Il ne faut pas attendre de la communauté internationale qu'elle accepte un lien que certains pourraient chercher à établir entre le retrait essentiel des troupes étrangères et la situation politique à l'intérieur du Kampuchea, que seul le peuple kampuchéen peut trancher. Un tel lien serait dangereux et pourrait être facilement utilisé comme prétexte pour légitimer l'occupation militaire continue du Kampuchea. Le principe de base d'un règlement d'ensemble doit rester le retrait total et inconditionnel des forces vietnamiennes du Kampuchea. En même temps, le processus de réconciliation nationale doit avoir pour objectif de réunir les conditions qui permettraient au Kampuchea d'exercer son droit à l'autodétermination, à l'abri de toute intervention extérieure. Un tel processus ne devrait évidemment pas être utilisé à mauvais escient pour manipuler les aspects internes de la situation au Kampuchea.

Le Pakistan s'est félicité de la proposition avancée par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, le 25 juin 1988, visant à rechercher un règlement politique du problème kampuchéen qui s'appuierait premièrement sur le retrait par étapes des forces vietnamiennes conformément à un calendrier défini, sous contrôle international; deuxièmement, la formation d'un gouvernement quadripartite provisoire sous la direction de S. A. R. le prince Norodum Sihanouk; troisièmement, la tenue d'élections générales libres et directes, sous contrôle international, en vue de la constitution d'une assemblée; et quatrièmement, une conférence internationale à laquelle participeraient les pays intéressés, les cinq

M. Kamal (Pakistan)

membres permanents du Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies, afin de garantir l'indépendance, la neutralité et l'intégrité territoriale du Kampuchea.

Le Pakistan s'est félicité de la proposition de la Chine de fournir des garanties internationales en vue de la constitution d'un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné, et souhaite que les membres permanents du Conseil de sécurité s'y associent.

Nous espérons sincèrement qu'un règlement politique du conflit conduira à une solution rapide du grave problème humanitaire des réfugiés kampuchéens. Il est encourageant de noter que, entre-temps, la communauté internationale a répondu généreusement au programme d'assistance au Kampuchea. Ma délégation félicite les institutions des Nations Unies, en particulier les opérations frontalières de secours des Nations Unies et le Bureau du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), pour les efforts soutenus qu'ils font pour venir en aide aux réfugiés kampuchéens. Le programme d'assistance humanitaire au Kampuchea est le résultat d'un effort sans égal de la communauté internationale, qui a ainsi acheminé plus d'un milliard de dollars américains au peuple kampuchéen. Les efforts fructueux déployés par le HCR pour réinstaller des réfugiés kampuchéens dans des pays tiers méritent aussi toute notre reconnaissance. Le Gouvernement pakistanais, en dépit de ses ressources limitées, s'est pleinement associé aux efforts de la communauté internationale pour alléger les souffrances du peuple kampuchéen et continuera d'apporter sa modeste contribution au programme de secours humanitaires des Nations Unies aussi longtemps que cela sera nécessaire.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer notre appui total et notre reconnaissance à S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, pour ses efforts inlassables et ses propositions novatrices en vue de la réconciliation nationale du Kampuchea. Nous lui faisons pleinement confiance pour rétablir la paix dans sa patrie ravagée par la guerre. Nous attendons le jour où le Kampuchea sera souverain et indépendant, fort de son unité et de son intégrité territoriale, de sa souveraineté et de son indépendance, et capable une fois encore de jouer son rôle de catalyseur culturel et spirituel dans la région.



M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Alors que nous abordons la dixième année du débat sur la situation du Kampuchea, il convient de signaler que la question est apparue pour la première fois à la trente-quatrième session de l'Assemblée en tant que point 123 de l'ordre du jour. Lors de cette session, la délégation de la Malaisie avait eu le privilège d'ouvrir le débat et de présenter le projet de résolution parrainé par les pays de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et 25 autres pays. Ce projet de résolution avait ensuite été adopté en tant que résolution 34/22 par la majorité des membres de l'Assemblée. Son adoption consacrait des principes fondamentaux et manifestait clairement le ferme désaveu de leur violation. Le Viet Nam avait violé ces principes, et la communauté internationale demandait au Viet Nam de retirer toutes ses troupes du Kampuchea et de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Kampuchea.

Simultanément, comme l'indiquent également les documents, au début de l'année 1979, en janvier, sept membres non alignés du Conseil de sécurité présentaient un projet de résolution, dans lequel le Conseil demandait le retrait des forces étrangères du Kampuchea. En mars de la même année, les pays de l'ANASE présentaient un projet de résolution similaire au Conseil de sécurité. Dans les deux cas, les projets de résolution avaient été fermement appuyés par les membres du Conseil de sécurité mais avaient fait, malheureusement, l'objet d'un veto.

Dix ans plus tard, nous examinons encore la question, comme nous l'avons fait chaque année. Nous sommes toujours saisis de la question du retrait complet des forces étrangères. En ce début du débat de cette quarante-troisième session de l'Assemblée, nous savons que le Kampuchea fait l'objet de pourparlers à haut niveau menés par des pays très importants. Nous suivons également avec intérêt - certains d'entre nous y prennent une part active, d'ailleurs - les efforts et autres initiatives qui sont entrepris dans la région et ailleurs pour trouver une solution dès que possible à la question. Dans le climat d'optimisme qui marque cette quarante-troisième session de l'Assemblée et compte tenu du fait que les intérêts de toutes les parties coïncident, il est possible d'envisager une solution définitive de la question kampuchéenne.

A cette croisée des chemins, donc, la question doit être vue dans une perspective claire et dans son intégralité. Tout règlement politique global doit s'assortir de garanties efficaces. Le retrait total des forces étrangères doit

M. Razali (Malaisie)

être effectué selon un calendrier convenu. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Kampuchea doivent être restaurées. La communauté internationale doit réaffirmer le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination. Il faut, en même temps, répondre aux inquiétudes de la communauté internationale devant les horreurs du passé récent. Les troubles et les profondes divisions à l'intérieur du Kampuchea, largement attisés par la poursuite de l'occupation des forces étrangères, ont cédé le pas au processus de réconciliation nationale. Des dispositions devront être prises en matière de maintien de la paix et de surveillance pour assurer la mise en oeuvre de ces différents processus.

Au cours de ces 10 années, la question du Kampuchea a revêtu bien des aspects. Toute démarche simpliste ne ferait que retarder la solution du problème. Les points que j'ai évoqués sont imbriqués dans la question. Il convient maintenant que les Nations Unies considèrent la question comme un tout complexe. C'est là le fondement du projet de résolution dont nous sommes saisis à la présente session. Il convient de dire cependant que, si complexes que soient ces facteurs, nul ne saurait accepter de conditions au retrait des troupes étrangères. Si une telle tentative devait être faite, il faudrait la dénoncer sévèrement. La communauté internationale a dénoncé et déploré durant toutes ces années l'invasion et la présence continue des forces vietnamiennes au Kampuchea. Il est inexcusable que ces forces y soient toujours présentes, semant le doute quant aux intentions du Viet Nam et retardant la promesse d'une solution rapide. Il doit être manifestement clair pour le Viet Nam que toute solution militaire est impossible. Le coût du maintien de ces forces au Kampuchea grève sévèrement les ressources du Viet Nam et prive son peuple des fruits si longtemps attendus du redressement et de la paix.

La présence des forces vietnamiennes constitue le seul facteur de troubles dans la stabilité régionale et entrave sérieusement le prompt établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité. Le peuple vietnamien, en tant que réfugiés et immigrants illégaux, continue de quitter en grand nombre le pays, mettant à l'épreuve la compassion des pays voisins et imposant des responsabilités onéreuses aux pays de l'ANASE. L'ANASE espère que, dans ce nouveau climat rationnel et constructif, la question pourra être rapidement résolue par l'intermédiaire d'une conférence internationale. L'ANASE se préoccupe également des milliers de Kampuchéens qui ont fui le Kampuchea pour échapper aux troubles et

M. Razali (Malaisie)

à l'occupation étrangère et chercher asile dans des camps frontaliers. Ces victimes sans défense doivent pouvoir revenir en toute sécurité dans le cadre d'une solution globale.

Les horreurs perpétrées au Kampuchea ont fait l'objet, à juste titre, des préoccupations de la communauté internationale durant toutes ces années. Celle-ci est déterminée à assurer que cette sombre période ne se reproduira pas. Le Kampuchea est un pays imprégné d'une civilisation et d'une culture fières. Angkor Vat est un symbole magnifique de cette recherche de sublimation spirituelle du temps des âges. Les champs de la mort d'un passé récent et d'autres violations des droits de l'homme ont depuis terni cette histoire. La communauté internationale doit s'assurer, par des efforts collectifs de même que par le processus d'autodétermination, qu'à l'avenir l'histoire ne se répétera pas au Kampuchea. Cette attitude ne devrait pas être interprétée comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays, compte tenu de l'ampleur des violations des droits de l'homme.

Dans le processus de réconciliation nationale mis en train au Kampuchea par le rapprochement des différentes factions, le facteur définitif constant est Samdech Norodom Sihanouk. L'histoire contemporaine confirmera que c'est lui qui, jusqu'en 1970, a assuré la cohésion et l'entité intégrale du Kampuchea. La complicité dans les actes, qui ont conduit au renversement de Norodom Sihanouk en 1970, ont infligé un coup cruel à une nation qui avait grandement besoin de son dirigeant. Alors que les différentes factions s'efforcent de reconstruire la nation, il est inévitable qu'elles se tournent vers Sihanouk. L'ANASE appuie tous les efforts entrepris actuellement par Sihanouk, et nous attendons avec intérêt les résultats de sa réunion prochaine à Paris.

A ce propos, nous espérons que toutes les factions participeront pleinement à la réunion de Paris. Nous espérons également que le régime à Phnom Penh n'insistera pas sur ses demandes impossibles à satisfaire. Il est très clair que la réconciliation nationale ne pourra se faire qu'autour de la personne de Samdech Norodom Sihanouk, et personne d'autre.

Les efforts entrepris récemment par les pays de l'ANASE, par la convocation de la réunion informelle de Jakarta font partie de l'initiative régionale entreprise par l'ANASE pour contribuer à trouver une solution dès que possible. L'ANASE ne s'en tiendra pas là mais continuera à oeuvrer, tant au niveau des travaux qu'à plus haut niveau, pour tirer des résultats positifs de la percée réalisée à la réunion informelle de Jakarta en juillet dernier.

M. Razali (Malaisie)

Nos efforts ne sont pas exclusifs, ils viennent compléter les efforts entrepris au niveau des pays non alignés. Ils ne font abstraction ni des discussions constructives qu'ont entreprises certains grands pays ni des initiatives de Sihanouk lui-même.

L'ensemble de la question de l'autodétermination du Kampuchea par le biais d'élections contrôlées et de l'instauration d'un gouvernement librement élu progressera, espère-t-on, à la suite de l'établissement d'un gouvernement de coalition quadripartite. Il sera alors nécessaire que la communauté internationale et certaines grandes puissances garantissent le statut non aligné et indépendant du Kampuchea.

Ce qui précède devrait former l'essentiel des futures mesures relatives au Kampuchea. Les signes sont encourageants. Il devrait être de l'intérêt de tous les pays de s'atteler à cet objectif. La solution définitive du problème du Kampuchea, doit-on espérer, dissipera toutes les préoccupations de sécurité et tous les soupçons qu'entretiennent encore les pays de la région. Elle précéderait l'établissement progressif de la zone de paix, de liberté et de neutralité.

Dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, il est tenu compte de tous les points qui précèdent. Ce projet est certainement plus exhaustif que les résolutions précédentes mais rien n'a été supprimé. Les éléments des résolutions précédentes qui ont trouvé un appui retentissant ces neuf dernières années sont toujours fermement énoncés dans la résolution de cette année. L'idée principale qui sous-tend celui-ci demeure la nécessité de déplorer collectivement que les forces étrangères soient toujours présentes et d'en exiger le retrait complet et inconditionnel. Il y est en outre demandé la poursuite des efforts louables de la Conférence internationale sur le Kampuchea dont a été chargé le Comité spécial de la Conférence, même si à l'avenir les efforts peuvent conduire à convoquer une conférence internationale fondée sur des prémisses liées à des initiatives du Secrétaire général et des autres parties.

Cet important projet de résolution ne se borne pas à réaffirmer des principes. Etant donné le stade actuel de la question du Kampuchea, il contribuera directement à promouvoir une solution à brève échéance. Ce qu'on demande dans cette résolution, c'est l'appui maximum, sinon total, des Membres de l'Organisation des Nations Unies afin d'envoyer un message percutant provenant des différentes

M. Razali (Malaisie)

régions du globe. L'ONU ne peut pas se permettre maintenant d'être pusillanime ou de s'enliser dans des principes abstraits en se lamentant sur les limites des mesures qu'elle peut prendre. Elle doit faire partie du catalyseur qui précipitera une solution du problème du Kampuchea.

Les Kampuchéens ont besoin de l'appui de la communauté internationale en cette heure critique. Nous devons nous rappeler que la route a été longue et terrible pour ce malheureux pays. Les Accords de Genève de 1954, qui ont suivi la première guerre d'Indochine, ont tout au plus donné l'illusion de la paix, une paix qui a été suivie de nouveaux troubles dans les années 60 et 70 alors que la guerre faisait rage dans toute l'Indochine. Il faut tirer les leçons de 1954 et corriger maintenant les erreurs commises alors. Il faut permettre aux Kampuchéens de retrouver leur indépendance, leur neutralité et leur statut non aligné.

Je recommande ce projet de résolution à l'approbation et à l'appui de tous.

M. LI Luye (Chine) (interprétation du chinois) : Il y a 10 ans, les autorités vietnamiennes lançaient ouvertement une invasion armée contre le Kampuchea et y installaient le régime fantoche de Heng Samrin en violation flagrante de la Charte et des normes qui régissent les relations internationales. Cet acte, qui a infligé des souffrances incalculables au peuple kampuchéen, a suscité l'opposition énergique et la condamnation universelle de la communauté internationale. Soucieuse de faire régner la justice, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, lors de neuf sessions consécutives, des résolutions demandant le retrait des forces étrangères du Kampuchea et l'autodétermination du peuple kampuchéen. Le Gouvernement chinois apprécie grandement les efforts que font la communauté internationale en général et les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en particulier pour trouver une solution à la question kampuchéenne. Le Gouvernement chinois a toujours été en faveur d'une solution politique de la question kampuchéenne et a appuyé tous les efforts et toutes les tentatives visant à un règlement juste et raisonnable. Il a présenté des propositions constructives de nature à favoriser une solution rapide. La position de la Chine sur la question a été développée dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères chinois en date du 1er juillet et dans les remarques faites par Zhao Ziyang, Secrétaire général du Parti communiste chinois,

M. Li Luye (Chine)

le 26 août. Dans sa déclaration à la présente session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères, Qian Qichen, a souligné en cinq points la position et les propositions de la Chine sur la question kampuchéenne.

Premièrement, le retrait complet par le Viet Nam de ses troupes du Kampuchea est la clef du règlement du problème kampuchéen. La partie vietnamienne doit soumettre au plus tôt un calendrier pour le retrait, échelonné sur une courte période, de ses troupes du Kampuchea.

Deuxièmement, nous sommes favorables à la constitution, sous la direction du Prince Norodom Sihanouk, d'un gouvernement provisoire quadripartite de coalition au Kampuchea lorsque le Viet Nam retirera ses troupes du pays. Les candidats au gouvernement provisoire de chacune des factions devront être proposés par la faction elle-même, mais être acceptés par les autres parties concernées. Nous sommes favorables à une coalition quadripartite au Kampuchea. Nous sommes opposés à l'exclusion de la coalition de l'une quelconque des quatre factions ou à la monopolisation du pouvoir par une seule partie, quelle qu'elle soit.

Troisièmement, après la formation du gouvernement provisoire de coalition quadripartite du Kampuchea, les activités des forces armées des diverses factions doivent être gelées. Celles-ci devront s'abstenir de faire de la politique et d'intervenir dans les élections générales, afin que le peuple kampuchéen procède à des élections libres sans ingérence extérieure ni menace de recours à la force. Afin d'éviter une guerre civile au Kampuchea, les forces armées dont disposent actuellement les différentes factions pourront être démobilisées pour faciliter la création d'une force de défense nationale unifiée, composée en nombre égal d'officiers et d'hommes de troupe de chacune des quatre factions et placée sous un commandement unifié.

Quatrièmement, une supervision internationale effective et efficace devra s'exercer sur le retrait des troupes vietnamiennes, le maintien de la paix au Kampuchea et l'organisation d'élections libres. A cette fin, le Gouvernement chinois soutient la proposition d'envoyer au Kampuchea une force internationale de maintien de la paix et un comité international de contrôle.

Cinquièmement, si les parties intéressées se mettent d'accord sur une solution politique au problème kampuchéen, la Chine sera disposée à se joindre à d'autres pays pour garantir au plan international l'indépendance, la neutralité et le statut d'Etat non aligné du Kampuchea.

M. Li Luye (Chine)

La question kampuchéenne étant née de l'invasion vietnamienne, la clef de sa solution réside dans le prompt retrait de toutes les troupes vietnamiennes. C'est la seule façon de mettre fin à l'invasion et à l'occupation étrangères et de créer les conditions nécessaires à la réconciliation nationale au Kampuchea. En liant la question du retrait des troupes à des problèmes internes au Kampuchea et à d'autres questions, les autorités vietnamiennes cherchent à retarder le retrait de leurs troupes et à faire obstacle aux efforts visant à parvenir à un règlement politique juste de la question kampuchéenne.

M. Li Luye (Chine)

La réconciliation nationale des Kampuchéens devrait être fondée sur une coalition quadripartite sans qu'une des factions détienne à elle seule le pouvoir et sans qu'une faction soit exclue. La seule approche réaliste est de tenir compte des intérêts de toutes les parties intéressées. Aucune solution n'apportera la paix ni la stabilité au peuple kampuchéen si l'une des factions détient le pouvoir du seul fait de sa force militaire, ou fixe des conditions préalables qui excluent l'une des factions pour essayer de légitimer le résultat de l'agression étrangère.

Les problèmes internes du Kampuchea, quant à eux, devraient être résolus par le peuple kampuchéen dans le libre exercice de son droit, dans le cadre d'élections libres, sans ingérence extérieure ni menace de recours à la force. Aucun pays étranger n'a le droit de s'ingérer. Le processus d'un règlement juste de la question kampuchéenne ne sera véritablement facilité que lorsque le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination sera pleinement respecté et l'ingérence extérieure cessera.

La Chine n'a aucun intérêt particulier en ce qui concerne la question kampuchéenne; elle n'a jamais cherché non plus à créer sa propre sphère d'influence. Nous sommes prêts à oeuvrer avec tous les pays qui veulent favoriser un règlement politique de la question kampuchéenne et à contribuer à l'élimination rapide de ce foyer de tension qui menace la paix en Asie du Sud-Est.

L'histoire de l'après-guerre montre qu'aucun pays, quelle que soit sa puissance militaire, ne peut conquérir un pays plus petit et plus faible par la force. L'hégémonie mondiale ou régionale aurait dû être condamnée depuis longtemps. Il est déplorable que les autorités vietnamiennes aient toujours refusé d'entendre raison. Au mépris total des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et des appels pressants de la communauté internationale, les autorités vietnamiennes poursuivent leur politique d'agression et d'expansion, en retardant le retrait de leurs troupes du Kampuchea et en mettant toutes sortes d'obstacles sur la voie d'un règlement politique.

En ce qui concerne la question clef du retrait total des troupes du Kampuchea, les autorités vietnamiennes, sous la pression de l'opinion publique internationale, ont indiqué dernièrement qu'elles étaient prêtes à se retirer en 1990 et ont déclaré avec arrogance que le retrait pourrait commencer plus tôt si des progrès étaient réalisés dans le processus de règlement politique. Pourtant, elles ont toujours été réticentes à présenter un calendrier définitif acceptable pour toutes



M. Li Luye (Chine)

les parties et ont également rejeté l'idée d'une supervision et d'une vérification internationales efficaces. Nous nous rappelons tous fort bien que les retraits partiels annoncés par le Viet Nam à maintes reprises dans le passé n'étaient qu'apparents et qu'il s'agissait en fait de relèves de troupes. Malgré les déclarations année après année du Viet Nam concernant le retrait des troupes, il n'y a eu aucune diminution sensible des troupes d'agression vietnamiennes au Kampuchea. Même son dernier engagement de retirer 50 000 soldats d'ici à la fin de l'année n'a pas été honoré sérieusement. Les gens ont raison de supposer que l'"assouplissement" de la position du Viet Nam sur la question du retrait des troupes n'est qu'une manoeuvre visant à tromper l'opinion mondiale et à semer la confusion dans l'esprit des gens. Les autorités vietnamiennes et leur machine de propagande essaient de donner l'impression tout à fait fausse que le problème du retrait des troupes vietnamiennes n'existe plus. Mais, dans la réalité, ce problème non seulement existe, mais de plus est loin d'être réglé. A ce jour, les forces vietnamiennes, dont les effectifs sont supérieurs à 100 000 hommes, demeurent au Kampuchea, et le statut d'occupation étrangère du Kampuchea n'a pas changé.

Pour prolonger leur occupation du Kampuchea, les autorités vietnamiennes ont proposé de retirer leurs troupes en échange de la cessation de l'aide étrangère aux forces de résistance kampuchéennes. Elles sont allées jusqu'à exiger qu'un calendrier soit établi pour la cessation de cette aide. Nous savons tous que c'est l'agression vietnamienne contre le Kampuchea qui constitue une grave menace à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est. Il est tout à fait juste et approprié que tous les pays épris de justice apportent sympathie, appui et aide à la résistance kampuchéenne sous quelque forme qu'ils choisissent. Il va sans dire que la question de l'aide internationale à la résistance kampuchéenne, disparaîtra dès que le Viet Nam aura cessé son agression et retiré toutes ses forces du Kampuchea, sous une supervision internationale stricte et efficace. En exigeant la cessation de l'aide extérieure à la résistance kampuchéenne alors qu'elles poursuivent leur occupation armée, les autorités vietnamiennes ne cherchent qu'à poursuivre leur occupation du Kampuchea et à retarder le retrait de leurs troupes. C'est inacceptable pour la communauté internationale.

Une autre tactique dilatoire est employée par la partie vietnamienne : tirer profit de l'inquiétude de la communauté internationale concernant le retour

M. Li Luye (Chine)

des Khmers rouges et faire tout son possible pour lier le retrait de ces troupes à l'exclusion des Khmers rouges en faisant de celle-ci la condition préalable à celle-là de même qu'à la réconciliation nationale au Kampuchea. Il est évident que cette proposition des autorités vietnamiennes vise à obtenir ce qu'elles n'ont pu obtenir sur le champ de bataille par des intermédiaires et à légitimer la domination continue du régime fantoche de Heng Samrin. La question des Khmers rouges est après tout un problème interne qui ne peut être résolu que par le peuple kampuchéen lui-même. Quoi qu'il en soit, cette question ne peut justifier l'invasion armée de 1978 par le Viet Nam ni son refus de retirer ses troupes aujourd'hui; sinon, quel est l'intérêt de parler des normes régissant les relations internationales dans le monde d'aujourd'hui? L'insistance du Viet Nam pour lier le retrait de ces troupes à l'exclusion des Khmers rouges n'a pour but que d'éliminer toute distinction entre l'agresseur et sa victime, de justifier ses actes d'agression par des prétextes fallacieux en parlant d'agression justifiable et d'entraver les efforts en vue d'un règlement juste de la question kampuchéenne.

Tout en parlant comme si de rien n'était d'encourager la réconciliation nationale au Kampuchea, la partie vietnamienne est en réalité opposée à toute coalition quadripartite véritable. Le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, Nguyen Co Thack, a ouvertement et catégoriquement rejeté la proposition visant à mettre en place un gouvernement de coalition quadripartite au Kampuchea dirigé par le Prince Norodom Sihanouk, en disant qu'il s'agissait d'une demande illogique. Entre-temps, le Viet Nam a fait plus qu'il ne devrait pour préconiser le maintien du statu quo au Kampuchea; a refusé la dissolution simultanée du régime fantoche de Phnom Penh et du Kampuchea démocratique, renforcé le régime fantoche de Phnom Penh en accélérant l'expansion de ses forces armées; et s'est opposé à l'idée d'envoyer un comité de contrôle international et une force internationale de maintien de la paix au Kampuchea. Le Viet Nam comme le régime de Phnom Penh dit qu'il ne faut pas diviser le Kampuchea en quatre. Ces paroles et ces actes montrent à l'évidence que les autorités vietnamiennes cherchent toujours à maintenir le monopole du pouvoir aux mains de la faction de Heng Samrin-Hun Sen sous le contrôle de facto du Viet Nam, et à contraindre la communauté internationale à accepter le fait accompli de l'agression vietnamienne contre le Kampuchea. C'est en fait le danger le plus important et le plus immédiat pour le Kampuchea à l'heure actuelle, qui exige de la part de la communauté internationale une vigilance accrue.

M. Li Luye (Chine)

A l'heure actuelle, on a tendance à remplacer l'affrontement par le dialogue et on recherche de plus en plus des solutions pacifiques aux conflits régionaux. Depuis que l'Union soviétique a commencé à retirer ses troupes de l'Afghanistan, la communauté internationale demande toujours plus fermement que le Viet Nam retire ses troupes du Kampuchea et mette fin à sa guerre d'agression. Le règlement politique de la question du Kampuchea figure maintenant à l'ordre du jour de la communauté internationale. Les autorités vietnamiennes devraient comprendre qu'un retrait rapide et complet de leurs troupes du Kampuchea et un prompt règlement de la question du Kampuchea non seulement aideraient à rétablir la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, mais profiteraient aussi bien au peuple vietnamien qu'au peuple kampuchéen. Tout retard dans ce domaine ne pourrait que prolonger les difficultés que connaît le Viet Nam sur le plan tant interne qu'externe. Il est temps que les autorités vietnamiennes se décident à faire le bon choix.

Pendant que nous parlons de la question du Kampuchea dans cette solennelle assemblée, le peuple de ce pays, qui subit la domination étrangère depuis 10 ans, attend impatiemment de nous la justice, la condamnation de l'agression étrangère et de l'occupation, et la poursuite de nos efforts pour obtenir un règlement juste et durable de la question du Kampuchea. Ne le décevons pas. La délégation chinoise espère que le débat qui se déroule à la présente session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies aidera à mieux comprendre la nature du problème kampuchéen, exercera des pressions constantes sur l'agresseur et hâtera le règlement juste et durable de la question du Kampuchea.

Mme KNUDSEN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Pour la dixième année de suite, l'Assemblée générale est appelée à examiner la question de l'occupation persistante du Kampuchea par le Viet Nam. Malgré les nombreux efforts déployés pour parvenir à une solution politique pacifique, juste et globale, et malgré l'appui général et croissant apporté à l'Assemblée générale aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, les forces vietnamiennes restent au Kampuchea en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. C'est là un triste état de choses pour la communauté internationale, pour la région de l'Asie du Sud-Est et, plus encore, pour le peuple du Kampuchea, qui a tant souffert dans le passé.

Mme Knudsen (Norvège)

La délégation norvégienne a souligné à maintes reprises que la responsabilité principale de la situation actuelle incombe à la puissance occupante. Les interventions étrangères contreviennent aux principes fondamentaux du droit international et représentent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Tout comme le monde ne pouvait approuver l'ancien régime du Kampuchea, dont les violations flagrantes des droits de l'homme ont causé d'innombrables victimes et d'indicibles souffrances, il ne peut non plus accepter qu'une puissance étrangère envahisse et occupe un autre pays. Les violations des droits de l'homme dont le régime précédent s'est rendu coupable ne donnent aucune légitimité au nouveau régime ou à la façon dont il a été mis en place à Phnom Penh.

La délégation norvégienne estime qu'il importe que la puissance occupante fasse le premier pas vers une solution globale du problème kampuchéen en s'engageant fermement à cesser toutes hostilités et à retirer ses forces, ce qui fraierait la voie au rétablissement et à la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea. A notre avis, le projet de résolution dont nous sommes saisis, et dont la Norvège est l'un des auteurs, comprend les éléments d'un règlement politique global : premièrement, le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea sous une supervision et une surveillance internationales efficaces; deuxièmement, le non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées, et, troisièmement, le droit du peuple kampuchéen de décider de son sort.

Le Secrétaire général continue de chercher une solution pacifique au problème kampuchéen par le biais de nombreux entretiens avec les parties et les pays concernés. Mon gouvernement tient à féliciter le Secrétaire général et son représentant spécial des efforts inlassables qu'ils font en vue d'amener un règlement, et tient à exprimer son appui à la poursuite de leurs efforts.

L'année dernière, le monde a été le témoin de certains signes d'un changement qui, espérons-le, s'orientera dans la bonne direction. Cet été, pour la première fois, toutes les parties directement intéressées et les autres parties concernées se sont réunies officieusement à Jakarta, ce qui augure bien d'une solution politique du conflit. Un règlement politique ne peut être obtenu que par un processus de négociations véritables, sans conditions préalables. A ce propos, mon gouvernement voudrait exprimer son appui aux efforts tentés par les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Mme Knudsen (Norvège)

Il est navrant que plus d'un quart de million de Kampuchéens se trouvent toujours dans les lieux d'évacuation sur la frontière thaïlanno-kampuchéenne. En outre, la sécurité et la protection de la population frontalière ainsi que le respect de ses droits de l'homme fondamentaux sont des questions hautement prioritaires pour la communauté internationale. Il en est d'autant plus important que l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions aient librement accès à tous les camps afin de s'acquitter de leur tâche qui consiste à fournir nourriture et services à la population civile.

Mon gouvernement est préoccupé par les violations des droits de l'homme qui seraient commises dans les camps de réfugiés contrôlés par les Khmers rouges. Il faut que l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales puissent avoir accès à ces camps afin d'entreprendre un recensement satisfaisant des réfugiés. Une procédure appropriée de recensement pourrait non seulement constituer une certaine protection contre les disparitions involontaires, mais servir de condition préalable à un rapatriement futur en bon ordre.

Mon gouvernement a versé l'an dernier un million de dollars environ pour l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontière, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, le Comité international de la Croix-Rouge et différentes organisations humanitaires non gouvernementales portant secours aux réfugiés kampuchéens. Tant que se poursuivra la recherche d'une solution politique au problème du Kampuchea, il faudra aider les réfugiés dans la zone frontière. Mon gouvernement assumera également à l'avenir sa juste part des dépenses causées par cet effort humanitaire.

Dame Ann HERCUS (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : En participant à ce débat annuel, la Nouvelle-Zélande a toujours cherché à réduire la division et à encourager le dialogue comme base d'un règlement politique pacifique au Cambodge. Nous sommes heureux de noter que cette année, notamment à cause des succès obtenus ailleurs dans la réduction des tensions internationales, la situation au Cambodge semble moins inextricable qu'il y a 12 mois. Ma délégation n'a guère d'espoir de voir intervenir rapidement et facilement un règlement politique durable. Il existe beaucoup d'intérêts à concilier et plusieurs niveaux de conflit à démêler. Mais les événements qui ont eu lieu en 1988, notamment la réunion officielle de Jakarta, les efforts constants déployés par le Prince Sihanouk pour encourager le dialogue, et le fait que les puissances extérieures influentes sont plus vivement désireuses d'obtenir un règlement, semblent indiquer qu'un certain optimisme prudent à l'égard de la situation n'est pas injustifié. Nous nous félicitons à cet égard des efforts que déploient le Secrétaire général et son représentant spécial.

La question du Cambodge est un écheveau complexe. Quand on essaye d'en séparer les éléments, on se rend compte qu'il sont tous étroitement liés. Ma délégation souhaite néanmoins, sans trop simplifier la question, se concentrer sur deux de ses éléments les plus importants.

Notre préoccupation principale, comme toujours, est l'invasion et l'occupation du Cambodge par le Viet Nam. Voilà près de 10 ans que les forces vietnamiennes ont envahi le Cambodge en violation des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. Chaque année, depuis lors, l'Assemblée générale adopte à une immense majorité des résolutions pour demander le retrait des troupes étrangères du Kampuchea et la négociation d'un règlement politique. Bien que le Viet Nam invoque la provocation et prétende avoir sauvé le peuple cambodgien de la tyrannie meurtrière de Pol Pot, cette invasion et sa légitimité ne peuvent être acceptées. L'Assemblée a à juste titre souligné que le Viet Nam avait violé la Charte des Nations Unies. Il ne saurait y avoir de règlement tant que le Viet Nam n'aura pas retiré ses troupes du Cambodge. Cela demeure un objectif fondamental.

La deuxième préoccupation de ma délégation est la responsabilité qui incombe à la communauté internationale non seulement de reconnaître les méfaits de la période Pol Pot mais également de veiller, alors qu'un règlement politique est en vue, à ce que les Khmers rouges ne puissent plus jamais s'imposer au peuple du Cambodge.

Dame Hercus (Nouvelle-Zélande)

Cette préoccupation n'a rien de nouveau, mais elle a pris un caractère plus urgent face aux perspectives d'un règlement politique comprenant le retrait des troupes vietnamiennes. Alors que 1988 marque le quarantième anniversaire de l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, nous devons insister sur un règlement qui empêche les Khmers rouges de reprendre le pouvoir.

Les Néo-Zélandais sont unis dans l'horreur que leur inspire la manière inhumaine, brutale, véritablement génocidaire dont le Gouvernement du Kampuchea démocratique de Pol Pot a traité son propre peuple. Son autoritarisme continue de se manifester aujourd'hui dans les camps qu'il contrôle le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge. En outre, malgré les rumeurs qui courent de temps à autre, un changement dans la direction des Khmers rouges n'est pas prêt d'intervenir. Il y a 10 ans, la communauté internationale a mis du temps à admettre que le gouvernement de Pol Pot se livrait à des pratiques de génocide et elle a hésité à prendre des mesures à son encontre. Les Etats Membres et les institutions du système des Nations Unies doivent faire face depuis lors aux conséquences de cette situation.

La véritable nature des Khmers rouges est bien connue. Néanmoins, il sera nécessaire de prévoir que l'élément Khmer rouge acceptable soit inclus dans le cadre de tout règlement politique futur. Il est évident qu'il ne devra pas être à même d'imposer à nouveau son autorité par la force armée ou son opposition à la volonté du peuple cambodgien. Nous demandons d'obtenir des assurances détaillées quant à la manière dont cette menace potentielle sera traitée. En effet, tant que les Khmers rouges ne sembleront pas disposés à modifier leur attitude ou à changer leurs dirigeants, leur présence sera source de graves inquiétudes. Il serait pour le moins paradoxal et tragique que cela fasse passer au second plan la demande pressante et presque universelle que fait la communauté internationale au Viet Nam afin qu'il retire ses forces. C'est pourquoi, à notre avis, tout règlement politique doit prévoir la supervision internationale et des moyens appropriés tels qu'une force internationale de maintien de la paix pour empêcher tout retour au pouvoir des Khmers rouges.

La reconnaissance de cette préoccupation est l'un des éléments qui distinguent le projet de résolution sur ce point de ceux des années précédentes. La Nouvelle-Zélande a toujours figuré parmi les auteurs de ces projets de résolution et c'est à nouveau le cas cette année. Nous estimons que les principes que

Dame Hercus (Nouvelle-Zélande)

contient le présent projet de résolution constituent le cadre d'un règlement politique d'ensemble qui mènera à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est et qui garantira l'autodétermination du peuple cambodgien. Ce règlement politique ne s'est que trop fait attendre.

La Nouvelle-Zélande continue de penser qu'il ne serait pas judicieux de limiter les moyens d'arriver à un règlement politique. Il est essentiel que nous ne perdions de vue à aucun moment l'objectif constant de cette assemblée : un Cambodge indépendant et souverain disposant d'un gouvernement représentatif, qui ne serait pas menacé par ses voisins et qui ne constituerait pas lui-même une menace pour eux. Cet objectif est aussi valable aujourd'hui qu'il l'était il y a huit ans. Dans la recherche d'un règlement, la Nouvelle-Zélande continue d'attacher une importance particulière au rôle du Prince Sihanouk. Sa personnalité de premier plan a marqué toute l'histoire moderne du Cambodge. Nous estimons qu'il a un rôle central à jouer pour réconcilier les parties au conflit et pour parvenir à un règlement durable. Les négociations à cette fin doivent se dérouler dans un climat de confiance : à cet égard, nous espérons toujours qu'un accord global interviendra entre les grandes puissances afin que l'indépendance du Cambodge soit pleinement rétablie, avec les garanties internationales qui s'imposent.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis offre un cadre à la poursuite des efforts déployés pour instaurer la paix en Indochine et pour le peuple du Cambodge. Ce texte mérite l'appui de tous les membres des Nations Unies.



M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Lorsque nous nous rappelons que pour la dixième fois, nous discutons de la situation au Kampuchea, nous réalisons que les souffrances épouvantables du peuple kampuchéen n'ont pas cessé depuis plus de 10 ans. Pendant toutes ces années, qui représentent une large tranche de vie pour quiconque, le destin du peuple kampuchéen a été marqué par les violations flagrantes des droits de l'homme, et par une guerre interne qui a causé la mort d'un pourcentage important de la population, la destruction de l'économie, l'exode massif de réfugiés et toute l'incroyable détresse que cela entraîne pour les individus.

Les programmes d'assistance humanitaire à grande échelle, auxquels bien sûr mon pays a également contribué, ont peut-être, dans une certaine mesure, atténué les conséquences préjudiciables pour certains groupes particulièrement vulnérables, notamment les réfugiés. Mais il ne faut pas oublier qu'aucune solution efficace aux problèmes humanitaires ne peut être trouvée sans règlement politique général.

Après de nombreuses années d'impasse, 1988 a heureusement vu progresser la recherche d'une solution politique. A la réunion informelle de Jakarta, pour la première fois, toutes les parties directement engagées et les autres pays concernés se sont réunis et ont tenu des discussions officieuses. A notre avis, cela représente une percée, car la participation à la négociation des quatre factions kampuchéennes et des pays concernés, semble être une condition indispensable pour établir une paix durable au Kampuchea, qui ensuite aurait des répercussions positives pour la sécurité de la région. Nous regrettons donc d'autant plus qu'une faction n'ait pas participé à la première réunion du Groupe de travail. Nous espérons bien que lors des réunions suivantes, toutes les parties invitées seront représentées, faute de quoi le processus de négociation amorcé à Bogor risquerait de s'essouffler.

L'Autriche est fermement convaincue que des négociations directes conduiront à une solution politique. Mon gouvernement se félicite donc également des pourparlers entre le Prince Sihanouk et M. Hun Sen. Là aussi, nous estimons que ces contacts pourraient être plus prometteurs si les dirigeants des deux autres factions y participaient. Ces pourparlers et d'autres événements au cours de ces derniers mois, ont prouvé que le Prince Sihanouk était un chef national reconnu par toutes les parties au conflit. Ceci est de bon augure, car la solution sera certainement facilitée par la présence d'une personnalité phare, capable d'intégrer les différentes forces.

M. Hohenfellner (Autriche)

Il faut constater un autre fait encourageant dans la présentation des nouvelles propositions et plans de paix de l'année dernière. Ils prouvent que toutes les parties sont sincèrement disposées à résoudre ce conflit régional par le biais des négociations. Lorsque nous comparons ces nouvelles propositions les unes avec les autres et également avec les précédentes, nous voyons clairement se dessiner un terrain d'entente. La plupart des éléments cruciaux d'un règlement pacifique et global semblent maintenant pouvoir être acceptés par toutes les parties; je voudrais en citer quelques-uns :

Le retrait total des troupes étrangères est considéré par tous comme une nécessité primordiale. Le Viet Nam s'est engagé à retirer ses forces armées. Toutes les propositions indiquent une certaine participation à la vie politique par les quatre factions avant les élections. En outre, on prévoit des élections libres et justes sous contrôle international. Toutes les parties concernées acceptent la dissolution des forces militaires des quatre factions kampuchéennes et la création d'une nouvelle armée nationale unifiée. Ce processus, ainsi que le retrait total des militaires étrangers, devrait être contrôlé par une force internationale. Enfin, dans toutes les propositions, nous trouvons la suggestion que suite à un accord intérieur qui doit avoir lieu en premier, il serait bon de convoquer une conférence internationale qui garantirait le maintien d'un Kampuchea indépendant, souverain, neutre et non aligné, en paix avec lui-même et avec ses voisins.

J'ai essayé d'illustrer le rapprochement notable de points de vue ayant eu lieu depuis que l'Assemblée générale a débattu de la situation au Kampuchea l'année dernière. En même temps, nous sommes bien conscients qu'il manque une certaine entente dans certains domaines critiques. Mais même si un accord sur tous les éléments principaux d'une solution est trouvé, il nous reste encore la tâche considérable d'en préciser les détails. Nous savons que de nombreux obstacles subsistent encore sur la voie longue et tortueuse qui nous mène à un règlement pacifique. Cependant, pour la première fois, nous pouvons percevoir un chemin dans les ténèbres qui ont jusqu'à présent, toujours obscurci ce conflit régional.

Certains des éléments convergents dont j'ai parlé prévoient la participation de la communauté internationale. Au cours d'une année qui a mis en exergue la contribution unique des Nations Unies à l'édification et au maintien de la paix, il est opportun de signaler les possibilités de notre organisation dans le cadre d'une solution au conflit du Kampuchea. Quant à nous, nous ne voyons pas d'autre

M. Hohenfellner (Autriche)

organisme politique représentatif, qui dispose des connaissances et des mécanismes permettant d'organiser l'observation des élections et le contrôle des activités militaires. Il est difficile d'imaginer d'autres structures capables de concevoir, de coordonner, de financer et d'appliquer un programme d'assistance au Kampuchea pour le redressement de son économie et pour le développement économique et social de tous les Etats de la région. Et de nombreux problèmes qui pourraient se poser pour la convocation d'une conférence internationale sur le Kampuchea en dehors du cadre des Nations Unies, pourraient facilement être évités si l'on utilisait la structure des Nations Unies.

Mon gouvernement est convaincu que les Nations Unies peuvent jouer un rôle encore plus utile qu'avant dans la recherche d'une solution pacifique si les Etats Membres le souhaitent.

Je voudrais saisir cette occasion pour manifester au Secrétaire général et à son représentant spécial, M. Ahmed, Secrétaire général adjoint, la sincère gratitude de l'Autriche pour leurs efforts.

La communauté internationale devrait avoir davantage recours aux possibilités offertes par la Conférence internationale sur le Kampuchea. Le Président de l'Assemblée nationale autrichienne, M. Leopold Gratz, qui exerce aussi les fonctions de président de cette conférence, s'est rendu récemment à New York où il a rencontré les Ministres des affaires étrangères et autres représentants de haut niveau des Etats Membres intéressés, le Secrétaire général, son représentant spécial et le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Ces pourparlers ont clairement montré l'élargissement notoire du terrain d'entente et la nécessité de poursuivre énergiquement et d'amplifier le processus de négociation déjà amorcé.

A ce stade crucial, c'est aux parties intéressées qu'il revient de saisir cette occasion historique ou de prolonger le calvaire du peuple kampuchéen. Nous espérons vivement qu'elles se joindront aux négociations pour aboutir à un règlement. Le Gouvernement autrichien et le Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea s'efforceront de leur mieux d'encourager une solution politique rapide, globale, juste et durable.

M. KHAMSY (République démocratique populaire lao) : C'est pour le moins regrettable que notre assemblée ait été encore amenée, cette année, à examiner la question intitulée "La situation au Kampuchea", et ce en l'absence du représentant authentique du peuple kampuchéen martyr. Comme dans les années passées, les vrais auteurs du projet de résolution ont voulu, par leurs manoeuvres très subtiles, et en s'appuyant maladroitement sur le calcul de la majorité des voix de notre auguste assemblée, imposer la solution au problème qui concerne, au premier chef, plus de 7 millions de citoyens de la République populaire du Kampuchea, sans pour autant donner à ceux-ci la moindre possibilité de se faire entendre. Ce n'est là, ni plus ni moins, qu'une façon de s'immiscer dans les affaires intérieures de la glorieuse République populaire du Kampuchea, pays indépendant et souverain dont le siège au sein de notre organisation a été usurpé injustement par le soi-disant gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique.

Nous parlons beaucoup des souffrances qu'a endurées et endure encore depuis plus de 10 ans le malheureux peuple du Kampuchea. Certes, il y a souffrances et pas les moindres. Mais soyons plus réalistes dans nos jugements. Le peuple du Kampuchea souffre parce qu'il a été persécuté par les bourreaux d'un régime inhumain qui pratiquaient la politique de génocide à son encontre. Plus de 3 millions de Kampuchéens ont péri sous ce régime, soit parce qu'ils ont été abattus cruellement, soit parce qu'ils ont été privés de nourriture et de soins médicaux. Si les Kampuchéens souffrent encore aujourd'hui dans leur propre pays, c'est à cause, en premier lieu, du traumatisme qu'ils ont hérité du Kampuchea démocratique de Pol Pot; c'est aussi parce qu'ils continuent à être hantés par les horreurs de ce drame national, et ont toujours peur de l'éventualité du retour au pouvoir de leurs bourreaux, lesquels bénéficient encore de nos jours du soutien et de l'aide de certains pays et milieux étrangers dont les intérêts égoïstes nationaux, quoique divergents, ont favorisé le maintien de cette fiction juridique au sein de notre organisation.

Nous parlons aussi et avec beaucoup de souci et raison, des souffrances des Kampuchéens se trouvant dans les zones frontalières avec la Thaïlande et dans les camps de réfugiés. Il faut avouer que, là aussi, selon les observateurs impartiaux et les représentants des organisations humanitaires, ils sont victimes des agissements de leurs propres maîtres qui imposent leur loi dans les camps, en y pratiquant à leur encontre la terreur, les extorsions et les enrôlements forcés, afin de les envoyer commettre des crimes de sabotages et de tueries contre leurs propres compatriotes dans ces mêmes "Killing Fields" du passé tout récent.

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Si, d'un côté, nous ne voyons que ce sombre tableau tragique, il faut admettre que de l'autre, sous l'égide du gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea, l'héroïque peuple kampuchéen, qui compte aujourd'hui plus de 7 millions d'habitants, s'est adonné avec ferveur à l'oeuvre colossale de renaissance, de réhabilitation et de reconstruction nationales. Des restes de leurs proches parents bien-aimés et des villes fantômes abandonnées, surgissent partout, avec l'aide désintéressée des pays frères et amis et des organisations humanitaires internationales, crèches, orphelinats, écoles et hôpitaux. Des pagodes et mosquées réapparaissent. Des marchés sont de nouveau ouverts. La vie a repris son cours normal. Toutes les institutions d'Etat sont solidement établies. Le Gouvernement contrôle tout le territoire du pays. Le peuple kampuchéen martyr renaît, et jouit de nouveau pleinement de ses droits élémentaires à la vie. La communauté internationale se doit de s'en réjouir. Ce serait faire preuve de flagrante injustice que de méconnaître de telles réalités. Toute tentative de la part de la communauté internationale d'imposer une solution au problème du Kampuchea qui serait au détriment de ce glorieux peuple martyr ne ferait qu'aggraver la situation déjà tendue dans le Sud-Est asiatique. Et tant que la menace de retour au pouvoir du régime de génocide plane encore sur leurs têtes, à qui veut-on qu'ils s'adressent, ces malheureux 7 millions de Kampuchéens encore traumatisés, pour garantir leur sécurité et leur vie? Ils ont besoin d'une garantie ferme, sûre, efficace et sans équivoque, car c'est pour eux une question de vie ou de mort.

A ce propos, S. E. M. Hun Sen, Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, a fait savoir sans ambages la position de son gouvernement en sept points, à la rencontre informelle de Jakarta, au mois de juillet dernier, visant à résoudre le problème pacifiquement, par le processus de la réconciliation nationale, et à faire du Kampuchea un pays pacifique, indépendant, démocratique, souverain, neutre et non aligné. Il a notamment proposé :

"2. Vers le mois de décembre 1989 ou, au plus tard, dans le premier trimestre de 1990, toutes les troupes volontaires vietnamiennes restantes seront complètement retirées du Kampuchea, et ceci doit aller de pair avec la cessation des aides étrangères et la non-utilisation des sanctuaires en territoire étranger, fournis aux Polpotistes, auteurs de génocide, et aux

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

autres forces khmères de l'opposition, la non-utilisation des personnes dans les camps de réfugiés contre le peuple kampuchéen et la cessation de toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Kampuchea.

3. Le problème interne du Kampuchea doit être réglé par les parties kampuchéennes, sur la base de la réconciliation nationale, sur l'élimination de la direction du régime de génocide de Pol Pot, responsable de tant de crimes, et sur le rejet des forces armées des Khmers rouges."

Le Premier Ministre Hun Sen a préconisé, d'autre part, le maintien du statu quo actuel au Kampuchea jusqu'à la formation de l'Assemblée nationale et du gouvernement de coalition qui seront issus des élections générales; la création d'un conseil de réconciliation nationale qui sera présidé par le Prince Norodom Sihanouk et chargé de l'organisation des élections générales dont il s'agit; la mise sur pied de la Commission internationale de contrôle; et la convocation d'une conférence internationale en vue de garantir l'indépendance, la souveraineté, la neutralité et le non-alignement du Kampuchea, ainsi que la paix et la stabilité du Sud-Est asiatique.

Le Gouvernement indonésien a eu le mérite d'organiser au mois de juillet dernier la rencontre informelle de Jakarta (JIM) que je viens de citer, réunissant autour d'une même table, pour la première fois depuis 10 ans, toutes les parties intéressées au conflit du Kampuchea, à savoir les représentants des quatre factions kampuchéennes mêmes et de tous les pays directement concernés du Sud-Est asiatique, c'est-à-dire ceux de l'Indochine et de l'ANASE. Cette réunion, bien qu'informelle de caractère, comme son nom l'indique, a produit néanmoins des résultats tangibles, que même ses détracteurs les plus récalcitrants sont obligés d'accepter. Les principales idées contenues dans la Déclaration finale faite par le Président de cette conférence, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie en personne, reflètent fidèlement les aspirations légitimes du peuple kampuchéen et des autres peuples directement concernés de la région.

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Il a été mentionné notamment dans cette déclaration :

"5. Durant les discussions, il y a eu une compréhension commune sur le besoin urgent de mettre fin aux souffrances du peuple kampuchéen, et de travailler pour l'établissement d'un Kampuchea indépendant, souverain, pacifique, neutre et non aligné, sur la base de l'autodétermination et de la réconciliation nationale.

6. Tous les participants ont partagé l'opinion que les deux questions essentielles du problème kampuchéen, qui sont liées entre elles, sont le retrait des forces vietnamiennes du Kampuchea, lequel doit être effectué dans le contexte de la solution politique globale, et l'empêchement du retour de la politique et des pratiques de génocide du régime de Pol Pot ainsi que l'assurance que cessent toute ingérence étrangère et fourniture d'armes de l'étranger aux forces kampuchéennes en présence. Ils ont vu aussi le besoin d'établir un calendrier bien déterminé et de pourvoir une présence internationale efficace pour superviser ces processus."

Rien n'est plus encourageant que de voir que le processus de Jakarta s'annonce déjà prometteur, en laissant entrevoir la vraie perspective d'une solution possible au problème kampuchéen, solution qui soit définitive, juste et acceptable par toutes les parties concernées, dans son aspect tant interne qu'extérieur. La communauté internationale a rendu, à cet effet, un juste hommage au Gouvernement indonésien, pour ses efforts assidus en vue de parvenir à de tels résultats, bien qu'encore préliminaires au stade actuel. Elle se doit donc de supporter pleinement ces efforts et d'encourager ce processus jusqu'à son couronnement final, en mettant en échec toute tentative de sabotages, car au Sud-Est asiatique comme ailleurs, il ne manque pas de pêcheurs en eau trouble. Et je puis assurer l'Assemblée que particulièrement dans notre région, il y en a qui sont de vrais champions. Nous, les trois pays de l'Indochine, nous en avons été plus d'une fois les victimes.

Comme la deuxième réunion informelle de Jakarta (JIM 2) est prévue pour la troisième semaine du mois de janvier de l'année prochaine, nous pouvons, dès à présent, formuler l'espoir que toutes les parties concernées n'épargneront aucun effort pour mettre sur pied un mécanisme de règlement définitif du conflit, sur la base de ce qui a été obtenu comme résultats à la première réunion, prouvant ainsi au monde qu'avec le concours et les encouragements de la communauté internationale, les pays de la région seront à même de régler, entre eux, leurs propres différends.

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Ma délégation tient également à rendre un juste hommage au Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, et à ses plus proches collaborateurs, dont S. E. M. Rafeeuddin Ahmed, son représentant spécial pour les affaires humanitaires, pour les efforts inlassables et l'intérêt particulier qu'ils portent à la recherche d'une solution globale, juste et durable au problème kampuchéen, solution qui soit acceptable par toutes les parties concernées.

En ce qui concerne le projet de résolution qui est soumis présentement à l'examen de notre assemblée sous la cote A/43/L.12, ma délégation n'y voit rien de nouveau qui puisse contribuer réellement à la solution juste et équitable du problème kampuchéen. Ses principaux initiateurs ont, par souci de compromis dit-on, remodelé la forme en y injectant quelques "éléments nouveaux", sans pour autant en changer la substance.

Si ce projet de résolution a le mérite de comporter un membre de phrase important emprunté au rapport de 1985 du Secrétaire général des Nations Unies tel que "le non-retour aux politiques et pratiques universellement condamnées encore récemment en usage", ses auteurs ont, par contre, essayé de faire comprendre par la note explicative séparée et distribuée sous la cote A/43/733, que ce membre de phrase s'applique également aux atrocités qui ont été commises, d'après eux, après 1978, c'est-à-dire sous le régime de la République populaire du Kampuchea. C'est là une façon trop simpliste et fort erronée de juger l'histoire d'un peuple martyr, en mettant sur le même pied d'égalité les bourreaux et leurs victimes.

L'on se réfère encore, dans le préambule, à la réunion informelle de Jakarta au mois de juillet dernier, en tant que simple événement important, comme s'il s'agissait d'un événement qui fait déjà partie du passé. Cet indice négatif quant à l'avenir du processus de Jakarta corrobore dangereusement l'attitude, à la réunion toute récente du Groupe de travail qui a eu lieu dans cette même ville, d'une certaine délégation dont le seul but est de bloquer ce processus et prolonger ainsi le drame kampuchéen à son profit.

Les auteurs du projet ont enfin ajouté le membre de phrase "l'appui à la convocation de toute autre conférence de caractère international", comme s'il s'agissait là d'une généreuse concession de leur part, alors que cette idée déjà largement acceptée, est destinée à régler l'aspect international du problème.

Par sa description nettement partisane, le présent projet de résolution, s'il était adopté, ne ferait qu'entraver le processus de Jakarta déjà prometteur. En le présentant à notre auguste assemblée, ses principaux initiateurs ont voulu imposer



M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

leurs vues à ceux qui sont directement concernés, mais à qui on n'a pas donné la possibilité de dire leur mot. Ils cherchent, en outre, à faire blâmer et condamner ceux-là mêmes qui ont sauvé et protégé la vie de millions d'êtres humains traumatisés, dont la mémoire reste encore hantée par les horreurs d'un passé tout récent. Le texte de ce projet ne reflète pas les réalités kampuchéennes et vise principalement à démanteler tout le système d'Etat d'un pays indépendant et souverain, la République populaire du Kampuchea, qu'on aurait bien tort de prendre pour un clan de nomades.

Ma délégation ne pourra que voter contre un tel projet de résolution.\*

---

\* M. Essy (Côte d'Ivoire), Vice-Président, assume la présidence.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Compte tenu de l'amélioration générale de la situation internationale, l'idée d'une nouvelle pensée politique apparaît de plus en plus séduisante. De nombreux pays appartenant à diverses régions du monde sont déterminés à rechercher les moyens d'assurer la sécurité et la stabilité régionales, d'une manière exclusivement politique et en s'abstenant de recourir à la force militaire. Comme nous le voyons, cette tendance se dessine aussi dans la région de l'Asie du Sud-Est. Intervenant au cours du débat général de la présente session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de la RSS d'Ukraine, Vladimir Kravets, a souligné ce qui suit :

"Des progrès sérieux ont été réalisés dans le règlement de la situation au Kampuchea. Ils s'appuient sur les propositions précises et réalistes faites par les Gouvernements de la République populaire du Kampuchea, de la République socialiste du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao, ainsi que de l'Indonésie et d'autres pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en vue d'un règlement politique du conflit dans un esprit de réconciliation nationale. Dans ce contexte, on doit attacher une grande importance à la reconnaissance du droit du peuple du Kampuchea à un libre choix politique. Il incombe à tous les Etats de favoriser un climat politique qui permettra de continuer et de mener à bien le processus de négociation." (A/43/PV.22, p. 46)

Il ne fait aucun doute que le retrait systématique de volontaires vietnamiens du Kampuchea est un élément positif significatif dans l'évolution de la situation. La tenue à Jakarta, à la fin du mois de juillet dernier, de ce qu'on a appelé une réunion informelle des parties kampuchéennes, à laquelle le Viet Nam, le Lao et des nations membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont pris part, a aussi sensiblement modifié le cours des événements. Il en a résulté des consultations dont l'objectif était de défaire le noeud kampuchéen en tenant compte des intérêts de chacun. Cette même réunion a montré, à notre sens, que les parties impliquées dans ce conflit sont tout à fait conscientes qu'il n'y a pas d'alternative à une solution politique du problème.

Les tentatives faites pour débloquer la situation se sont traduites par deux rencontres entre le Président du Conseil des ministres de la République populaire du Kampuchea, Hun Sen et le Prince Norodom Sihanouk, au cours desquelles les deux

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

parties khmères ont arrêté les principes fondamentaux d'un règlement : la voie politique et des négociations entre les parties khmères sur l'indépendance, la souveraineté, la mutualité, le caractère démocratique et le statut de non-aligné d'un futur Kampuchea et des garanties internationales.

Nous pouvons y ajouter également la force internationale influente que représente le Mouvement des non-alignés, qui a créé son propre comité sur le Kampuchea, dans la recherche d'une solution à ce problème.

Nous aimerions rappeler également la contribution importante du Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Alatas.

De concert avec de nombreux autres pays, la RSS d'Ukraine est solidaire de la République populaire du Kampuchea dans ses efforts constructifs pour faire régner un climat de paix, de stabilité et de bon voisinage en Asie du Sud-Est. Nous appuyons l'accord de Jakarta, parce qu'il en ressort que l'élimination de la menace du retour d'un régime Pol Pot de génocide après le retrait des troupes vietnamiennes et la cessation de toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Kampuchea sont des questions clefs et intimement liées à la base du règlement de la situation. Il n'est pas fortuit que ce soit précisément ces questions qui furent au centre de l'attention du Groupe de travail, qui s'est récemment réuni à Jakarta, du 17 au 20 octobre dernier.

Comment de ne pas souscrire à la conclusion figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la situation au Kampuchea (A/40/730) :

"... je suis [toutefois] convaincu qu'avec la bonne volonté et la coopération active de toutes les parties intéressées, il sera possible de rétablir la paix au Kampuchea dans un délai raisonnable et, partant, de mettre un terme aux cruelles souffrances qu'endurent les peuples de la région depuis si longtemps et de leur laisser espérer un avenir plus stable et plus prospère."

(A/43/730, par. 25)

A notre avis, il convient aujourd'hui de préserver les acquis sur la voie d'un règlement et de ne pas perdre les éléments précieux qui ont été obtenus en Indonésie. Il faudrait également élargir le processus de Jakarta. A cet égard, non seulement tous ceux qui sont concernés par le conflit, mais aussi d'autres Membres des Nations Unies pourraient jouer un rôle positif dans le maintien de la paix. Il est évident que l'objectif du présent débat est de progresser dans la recherche de méthodes qui permettraient de parvenir à un accord, car sinon notre

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

discussion serait bien stérile. Nous devons encourager les groupes kampuchéens, qui ont fait les premiers pas les uns vers les autres, à aller plus loin et leur faciliter la tâche. Abstenons-nous de toutes approches stéréotypées. Mettre l'accent sur les divergences actuelles dans une entreprise aussi difficile, en particulier dans ses phases initiales, nuirait à ce processus.

Le problème kampuchéen est passé de la prise de conscience de la nécessité de parvenir à un règlement aux efforts visant à identifier clairement les moyens de régler les problèmes et de choisir lequel d'entre eux mérite d'être réglé en priorité. Il va sans dire qu'à nos yeux, le règlement des problèmes internes est le droit inaliénable et exclusif des parties kampuchéennes. C'est là que réside la réconciliation nationale, aussi souhaitons-nous souligner l'importance de la formule de Jakarta, qui a été acceptée par les représentants kampuchéens eux-mêmes, et cette partie de l'accord qui a trait au non-retour aux politiques et aux pratiques du régime Pol Pot, ainsi qu'à la cessation de toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures de ce pays. Nous sommes profondément convaincus que c'est là que réside la solution du problème, à savoir faire que ceux qui ont été condamnés par la communauté internationale pour des crimes commis contre leurs propres peuples n'aient plus jamais le pouvoir dans le pays. Les victimes du régime de Pol Pot, les considérations humanitaires et les valeurs morales de la civilisation humaine nous renforcent dans cette conviction.

Ceci est d'autant plus important que les représentants khmers rouges n'ont pu participer en octobre dernier à une réunion du Groupe de travail chargé des préparatifs d'une nouvelle réunion informelle des parties khmères. Je pose la question suivante : n'est-ce pas là la preuve de leur détermination de participer à un règlement sur les bases arrêtées lors de la première réunion informelle, qui a reçu l'aval de la majorité de la communauté internationale?

A cet égard, nous aurions espéré que les auteurs du projet de résolution figurant dans le document A/43/L.12 aillent plus loin. On a certes essayé de tenir compte des modifications intervenues dans le problème kampuchéen. Mais, franchement, le libellé du projet renferme des éléments d'approche qui remontent aux années précédentes et sont dépassés aujourd'hui. Ainsi, de par son contenu politique et psychologique, le projet de résolution est en deçà de l'esprit et du niveau des arrangements conclus lors des réunions informelles d'Indonésie; en d'autres termes, des choix et des mesures arrêtées par les parties khmères.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

La pratique qui consiste à débattre cette question sans la participation des représentants légitimes du peuple khmer - la délégation de la République populaire du Kampuchea - ne répond pas à l'esprit de l'heure.

Si ce projet de résolution est mis aux voix dans sa forme actuelle, la délégation de la RSS d'Ukraine votera contre.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

L'Assemblée générale a la capacité de contribuer considérablement au développement et au renforcement des éléments positifs dans le règlement du problème du Kampuchea, qui ouvrirait des perspectives nouvelles pour l'amélioration du climat politique dans la région de l'Asie du Sud-Est.

Il importe de mieux faire prendre conscience du fait que le problème du Kampuchea doit être résolu exclusivement par des moyens pacifiques par le peuple kampuchéen lui-même par le biais de négociations directes entre toutes les parties intéressées. L'Assemblée générale est appelée à contribuer au développement du processus de négociation, afin que la politique de réconciliation nationale puisse triompher. Nous appuyons l'idée exprimée par le coup qu'une conférence internationale devrait être convoquée pour élaborer des garanties en vue de la réalisation d'un accord sur l'indépendance nationale du Kampuchea et la paix en Asie du Sud-Est. Cela répondrait aux intérêts de tous les pays de la région et contribuerait à l'établissement de relations de bon voisinage entre les Etats de l'Asie du Sud-Est.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : L'amélioration du climat international qui se reflète dans la présente session de l'Assemblée générale contribue également à la mise en train de processus de solution politique de certains foyers de tension qui alourdissent l'atmosphère internationale depuis des années. Cela devient de plus en plus sensible également s'agissant du Kampuchea qui, du fait de la situation créée par l'intervention militaire et l'ingérence dans ses affaires intérieures, est la source la plus dangereuse d'instabilité et de méfiance dans toute la région de l'Asie du Sud-Est depuis plusieurs années maintenant. Je veux parler des initiatives entreprises au sein des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés, et, particulièrement, de celles entreprises par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), pour trouver une base sur laquelle amorcer un processus de solution politique avec la participation de toutes les parties directement intéressées.

Nous croyons que l'intensification des activités diplomatiques qui s'est particulièrement manifestée par la tenue de la réunion informelle de Jakarta, à Bogor, réunion à laquelle toutes les parties directement intéressées ont pris part pour la première fois, est le résultat d'une prise de conscience de la part de ceux qui avaient causé la situation existant au Kampuchea que des conflits ouverts entre Etats, si complexes soient-ils, ne peuvent être résolus par le recours à la force militaire ni par l'intervention.

M. Pejic (Yougoslavie)

Depuis le déclenchement de la crise, la Yougoslavie attire l'attention sur la nécessité d'arriver à une solution politique par la voie du dialogue et des négociations. Il est par conséquent compréhensible que nous ayons suivi avec la plus grande attention les efforts qui sont entrepris dans la recherche d'un cadre et d'une base le plus largement acceptables en vue d'une telle solution. Naturellement, ces efforts ne pourront aboutir que s'ils tendent à rétablir l'intégrité territoriale, la souveraineté, la pleine indépendance et le statut de non-aligné du Kampuchea sous la direction, pensons-nous, du Prince Norodom Sihanouk, le dirigeant le plus éminent du peuple khmer et l'un des pères fondateurs du Mouvement des pays non alignés.

Dans ce contexte, nous souscrivons à la position prise dans le rapport du Secrétaire général, où il est dit :

"Un plan de règlement global doit être conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et protéger efficacement les intérêts fondamentaux des parties intéressées et, en premier lieu, ceux du peuple kampuchéen."

(A/43/730, par. 24)

Aujourd'hui, comme par le passé, nous tenons à rappeler que la condition préalable essentielle à une solution durable est le retrait immédiat des troupes étrangères du territoire kampuchéen et la création de conditions devant permettre au peuple de ce pays de se prononcer librement et en toute indépendance sur son développement interne et l'orientation de sa politique étrangère, sans pression ni ingérence de l'extérieur. Je voudrais souligner qu'on ne peut y parvenir qu'avec la participation équitable de tous les principaux groupements et forces politiques du Kampuchea, car l'exclusion de l'un quelconque d'entre eux pourrait causer la poursuite de ce conflit.

Les tentatives faites à l'extérieur pour imposer des solutions internes au Kampuchea ont été rejetées résolument par le peuple kampuchéen dans la lutte et la résistance qu'il mène depuis 10 ans contre l'intervention et l'occupation étrangères. De même, la plupart des membres de la communauté internationale, par l'intermédiaire des Nations Unies, qui demandent un règlement politique et le retrait des troupes étrangères, rejettent résolument les tentatives qui sont faites pour légitimer la situation créée par l'intervention et l'ingérence étrangères.

La Yougoslavie continuera d'appuyer toutes les initiatives et tous les efforts susceptibles de conduire à la solution du problème, une solution fondée sur le

M. Pejic (Yougoslavie)

respect des intérêts authentiques du peuple du Kampuchea et de son aspiration à décider de son sort en toute liberté et en toute indépendance, sans ingérence de l'extérieur. Dans ce contexte, nous tenons à réitérer notre plein appui à la poursuite des efforts et des contacts du Secrétaire général avec toutes les parties directement intéressées sur des facteurs concernant le Kampuchea dans la recherche des moyens de résoudre rapidement le problème du Kampuchea sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Je saisis cette occasion pour attirer également l'attention sur les problèmes humanitaires graves qu'entraîne la continuation de la crise kampuchéenne. Plus de 300 000 réfugiés ont dû quitter le Kampuchea à cause de la guerre. Nous voudrions dire notre reconnaissance pour les efforts qui sont faits pour leur offrir un abri. L'assistance matérielle apportée par les Nations Unies, leurs institutions spécialisées et les organisations humanitaires revêt, dans ce contexte, une importance toute particulière.

Pour conclure, qu'il me soit permis de réitérer la position de principe de la Yougoslavie, à savoir qu'une solution juste et globale du problème kampuchéen, fondée sur le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et du statut de non-aligné du Kampuchea est la condition préalable à la stabilité et à des conditions de paix et de sécurité durables dans toute la région de l'Asie du Sud-Est. Partant de cette position, la délégation de la Yougoslavie votera, cette année encore, pour la résolution sur le Kampuchea.

M. ABDOUN (Soudan) (interprétation de l'anglais) : De l'avis de ma délégation, la question du Kampuchea est essentiellement une question d'occupation étrangère et d'agression contre un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, indépendant et souverain. C'est pourquoi ma délégation ne peut accepter aucun argument en faveur de la perpétuation de cette occupation étrangère flagrante. Les troupes étrangères doivent se retirer sans condition du sol kampuchéen.

Depuis le début de l'an dernier, la République démocratique du Viet Nam réagit assez positivement à la demande universelle d'un retrait des forces vietnamiennes du territoire kampuchéen. Elle a même élaboré un programme provisoire en vue du retrait militaire.



M. Abdoun (Soudan)

C'est pourquoi la communauté internationale, pendant un certain temps, s'est réjouie à l'idée que le problème du Kampuchea était sur la voie d'une solution pacifique, d'une manière et dans un climat identiques à ceux qui avaient caractérisé les percées positives faites dans d'autres régions du monde où existaient des foyers de tension ou des conflits armés.

Le deuxième aspect important du problème kampuchéen a fort bien été souligné par le Secrétaire général dans son rapport où il affirme que :

"Un plan de règlement global doit être conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et protéger efficacement les intérêts fondamentaux des parties intéressées et, en premier lieu, ceux du peuple kampuchéen."

(A/43/730, par. 24)

A notre avis, les intérêts du peuple kampuchéen ne seront protégés que par une véritable réconciliation nationale, sans discrimination entre les différentes factions kampuchéennes. L'Assemblée générale n'est pas l'instance la plus appropriée pour condamner ou critiquer l'une quelconque des factions kampuchéennes.

Le troisième aspect important du problème kampuchéen, de l'avis de ma délégation, est la nécessité de recourir encore aux auspices des Nations Unies, de la Conférence internationale sur le Kampuchea et de son comité spécial sur le Kampuchea pour chercher la solution du problème. A ce stade, l'Assemblée générale a le devoir sacré de veiller avant tout à ce que l'agression étrangère prenne fin.

Ma délégation souhaite rendre tout particulièrement hommage à M. Ahmed, Représentant spécial du Secrétaire général, pour les efforts acharnés qu'il a déployés pour rechercher, au niveau des Nations Unies, une solution durable au problème kampuchéen. Ma délégation est certaine du bien-fondé des efforts de M. Ahmed et lui souhaite plein succès.

Le fait que la Conférence internationale sur le Kampuchea ne se soit pas réunie depuis 1981 ne devrait pas nous décourager ni nous faire oublier que, étant donné la volonté politique internationale, la Conférence internationale, sous l'éminente direction de M. Leopold Gratz, est la meilleure instance dont nous disposons à ce jour pour régler le problème du Kampuchea.

Le quatrième aspect important du problème kampuchéen qui retient l'attention de ma délégation est le sort des réfugiés kampuchéens victimes de la guerre et de l'agression à l'intérieur du Kampuchea. Il est évident que les souffrances des

M. Abdoun (Soudan)

Kampuchéens ne prendront pas fin tant que la guerre ne cessera pas au Kampuchea et qu'ils ne seront pas autorisés à retourner dans leurs foyers. Ma délégation est heureuse de noter dans les rapports du Secrétaire général que les perspectives de rapatriement volontaire semblent s'être améliorées, surtout pour les personnes rapatriées pour des raisons humanitaires. Toutefois, nous exprimons notre profonde préoccupation face aux obstacles que rencontrent les Nations Unies pour accorder une assistance sous forme de services et de fournitures dans certains camps de réfugiés le long de la frontière du Kampuchea et dans le pays.

Le Soudan, l'un des principaux pays d'accueil des réfugiés du monde, exprime sa sympathie et son soutien total au Gouvernement royal de la Thaïlande, qui porte un lourd fardeau en acceptant un aussi grand nombre de réfugiés kampuchéens. Les pays d'accueil des réfugiés consentent de plus grands sacrifices, moralement et matériellement, que les pays donateurs. L'économie et l'infrastructure des pays qui accueillent des réfugiés subissent les effets négatifs de la présence prolongée des réfugiés sur leur territoire.

M. COSTELLO (Australie) (interprétation de l'anglais) : Pour la dixième année consécutive, la situation tragique du peuple cambodgien fait l'objet d'un examen à l'Assemblée générale. Que nous soyons saisis de ce problème depuis aussi longtemps témoigne de la très grande complexité et des difficultés de la situation qui sévit au Cambodge. Mais cette année, cette situation s'est modifiée, et nous pouvons espérer une solution juste et durable des problèmes qui dévastent le Cambodge.

Par exemple, un dialogue a commencé entre toutes les parties directement intéressées et les autres parties concernées, à savoir les factions cambodgiennes, le Viet Nam, les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Laos, à la réunion informelle de Jakarta qui s'est tenue en Indonésie en juillet, et les pourparlers continuent.

Il y a eu également dialogue entre le Prince Sihanouk, Hun Sen et d'autres encore, qui a commencé il y a près d'un an et va d'ici quelques jours entrer dans sa troisième phase à Paris.

Le Viet Nam a réaffirmé qu'il s'engageait à retirer ses troupes du Cambodge d'ici la fin de 1990 et annoncé le 26 mai dernier que 50 000 soldats retourneraient au Viet Nam d'ici la fin de l'année.

M. Costello (Australie)

La Chine et l'Union soviétique ont tenu à entamer des consultations sur le problème du Cambodge et les deux pays se sont réunis pour discuter à un haut niveau de la question pour la première fois il y a quelques mois.

Le climat s'est amélioré dans les instances internationales plus larges et les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont employés à donner à la solution de divers conflits régionaux une plus grande priorité encore dans l'ordre du jour de la communauté internationale.

Enfin, le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que les contacts se poursuivaient entre les parties intéressées et qu'il proposait de poursuivre sa mission de bons offices et d'explorer toutes les voies qui pourraient renforcer les échanges diplomatiques en cours et hâter les perspectives d'une solution juste et durable du problème.

Ces attitudes moins rigides offrent une chance de trouver une solution juste et durable au problème du Cambodge dans un proche avenir. Pour l'Australie, comme pour d'autres pays, la recherche de la paix au Cambodge est une nécessité pratique. Nous avons bien sûr le souci de la stabilité et de la sécurité de notre région du monde, mais surtout, nous estimons qu'il faut enfin laisser en paix le peuple khmer, qui a tant souffert et ne doit plus être victime des intérêts d'autrui.

Depuis 1983, l'Australie ne s'est pas portée coauteur du projet de résolution sur le Cambodge présenté par ses amis de l'ANASE. Cette année, nous le parrainons parce que pour la première fois il traite des deux éléments essentiels d'une solution. Ces éléments sont simples : premièrement, le Viet Nam doit partir; deuxièmement, Pol Pot ne doit pas revenir.

M. Costello (Australie)

Le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge a toujours été une condition fondamentale du règlement. Par principe, l'Australie a rejeté la prétention d'un pays de s'arroger unilatéralement le droit de pénétrer sur le territoire souverain de ses voisins sans leur accord. Nous ne pouvons et ne devons pas accepter l'explication selon laquelle le Viet Nam est intervenu unilatéralement au Cambodge pour aider à évincer Pol Pot en raison des atrocités qu'il avait commises. Ce n'était pas la manière de résoudre le problème. Ce n'était pas une raison pour envahir militairement ce pays. Si l'on devait accepter l'intervention militaire en tant que moyen de changer la nature d'un régime voisin, les principes établis du droit international se déprécieraient et finalement disparaîtraient. Il en résulterait une situation d'anarchie mondiale où la sécurité des Etats plus petits et plus faibles dépendrait de voisins plus puissants.

Mais le Viet Nam vient d'indiquer qu'il retirera toutes ses troupes du Cambodge d'ici la fin de 1990. Le Viet Nam a indiqué que 50 000 soldats seraient retirés d'ici la fin de cette année. Nous félicitons le Gouvernement vietnamien de cette décision et l'exhortons à s'en acquitter d'ici à cette date et même plus tôt. Il est certain que les responsabilités de la communauté internationale ne s'arrêtent pas là. Si le Viet Nam partait demain, a-t-on le moindre doute sur ce qui se passerait? Les Khmers rouges, sous la direction de Pol Pot, reviendraient très vite au pouvoir. Il ne doit y avoir aucun doute à ce sujet.

On a beaucoup parlé du droit du peuple khmer à l'autodétermination. Quelqu'un ici est-il vraiment convaincu que si Pol Pot revenait le peuple khmer aurait la moindre chance d'exercer ce droit?

Nous nous rappelons tous les atrocités commises par le gouvernement de Pol Pot contre son propre peuple. La mort d'un million de personnes - et peut-être plus - est directement attribuable à la politique et aux pratiques de génocide du régime Pol Pot : exécutions directes, politique de travaux forcés qui contraignent littéralement le peuple cambodgien à travailler jusqu'à la mort et autres politiques qui rendent la survie impossible.

Qu'aucun doute ne subsiste, les responsables de ces actes de génocide dans le passé les reprendraient là où ils ont été arrêtés. Les champs de bataille du Cambodge seraient à nouveau couverts de sang. Les actes de Pol Pot, qui ne peuvent que gagner en infamie, doivent interdire à jamais à tous ceux qui y ont participé

M. Costello (Australie)

d'exercer à nouveau une autorité et un pouvoir réels sur le peuple cambodgien. C'est pour cette raison que nous estimons que ce vote sur le projet de résolution est un référendum sur Pol Pot et sur le droit du peuple khmer de décider de son avenir, à l'abri non seulement de l'occupation vietnamienne, mais également de la terreur et des meurtres dont Pol Pot est responsable à son égard. C'est pourquoi nous considérons qu'il importe que la communauté internationale s'unisse pour faire prévaloir son point de vue, à savoir que toute solution qui n'empêcherait pas le retour aux politiques et pratiques de Pol Pot n'en est pas une, mais est plutôt un risque potentiel pour le peuple cambodgien, qui souffre depuis si longtemps.

Outre les énormes problèmes politiques qui doivent être examinés, les aspects humanitaires sont toujours urgents et importants, malgré les efforts précieux des institutions de secours international et des organisations non gouvernementales dont parle le Secrétaire général dans son rapport. Un règlement éventuel semblant plus probable, la communauté internationale devrait s'efforcer de trouver la meilleure manière d'aider les Cambodgiens et de réinstaller les réfugiés cambodgiens.

En tant que grand pays d'accueil des réfugiés indochinois, dont les Cambodgiens, l'Australie continuera de participer aux efforts de réinstallation, tout en mettant en garde contre les propositions qui ne favorisent pas une solution définitive. Il demeure crucial que les efforts faits à cette fin portent également sur le rapatriement volontaire des Kampuchéens déplacés, assorti de la garantie qu'en cas de retour leurs droits de l'homme seront respectés. Il est encourageant de lire dans le rapport du Secrétaire général que les perspectives de rapatriement volontaire au Cambodge semblent s'être améliorées.

Les institutions internationales ont continué de fournir une assistance dans la zone située le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge afin de répondre aux besoins humanitaires. L'Australie continuera d'appuyer fermement ces activités et ces efforts visant à améliorer les conditions de la population des camps frontaliers. En outre, l'aide australienne pour répondre aux besoins humanitaires à l'intérieur du Cambodge se poursuivra par l'intermédiaire d'organismes tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les organisations non gouvernementales. Nous aurons toujours comme objectif d'atténuer les souffrances de l'homme et de créer des conditions qui encouragent les Kampuchéens à rester dans leur pays et les Cambodgiens déplacés à envisager d'y revenir.

M. Costello (Australie)

Il est de l'intérêt de tous les Cambodgiens que l'on redouble d'efforts pour trouver une solution pacifique au Cambodge; entre-temps, la communauté internationale doit répondre généreusement aux besoins humanitaires pressants.

A l'heure actuelle, l'Australie estime que pour les Etats Membres l'un des meilleurs moyens de favoriser un règlement pacifique et à long terme au Cambodge est d'appuyer le projet de résolution de l'ANASE dont l'Assemblée est maintenant saisie. Comprenant les deux principes essentiels et fondamentaux, il est le résultat des efforts constants faits par l'Association des pays d'Asie du Sud-Est et d'autres pays pour trouver une solution juste, équilibrée et durable qui apportera la paix au peuple khmer qui souffre. Je recommande ce projet de résolution à toutes les délégations et je leur demande de voter pour.

M. SALLAH (Gambie) (interprétation de l'anglais) : Cela fait maintenant près de 10 ans que le Kampuchea a été envahi par des forces étrangères. L'invasion et l'occupation actuelles du Kampuchea par le Viet Nam a été universellement et à juste titre condamnée comme une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des droits du peuple kampuchéen à décider de son propre destin et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain et indépendant. Outre les violations de ces principes universels, auxquels nous adhérons tous, l'occupation du Kampuchea a entraîné des souffrances indicibles et est à l'origine des grandes difficultés que connaît le peuple kampuchéen. Nous sommes parfaitement conscients de la situation de centaines de milliers de Kampuchéens qui, à la suite de l'occupation de leur pays, sont devenus soit des réfugiés, soit des personnes déplacées. Par conséquent, un fardeau intolérable a été imposé aux pays voisins de premier accueil, notamment à la Thaïlande.

Ma délégation s'inquiète également des incursions répétées des forces étrangères dans le territoire thaï, qui ont accru la tension et menacent la sécurité de la région.

Dire que l'intervention au Kampuchea a été motivée par le désir de libérer le peuple kampuchéen d'un régime de génocide est incompatible avec le recours brutal à la force qui, depuis 10 ans - soit depuis l'invasion et l'occupation illégales du Kampuchea par des forces étrangères - ont entraîné des souffrances indicibles, la mort et la destruction. L'invasion militaire et l'occupation qui a suivi n'ont pas place dans le monde d'aujourd'hui. Des petits pays comme la Gambie - et en fait la communauté internationale tout entière - ne sauraient rester indifférents face

M. Sallah (Gambie)

aux violations flagrantes et massives des principes internationalement acceptables, quel que soit le prétexte invoqué, sinon, cela créerait un précédent dangereux qui autoriserait certains Etats à s'arroger arbitrairement le droit d'intervenir dans les affaires d'autres Etats et de les occuper sans scrupule ou en faisant peu de cas des éléments fondamentaux des normes universellement acceptables régissant les relations entre les Etats.

M. Sallah (Gambie)

La situation tragique au Kampuchea montre une fois encore, si tant est qu'on en ait besoin, que la communauté internationale doit réaffirmer sa conviction que l'emploi de la force ou la menace de l'emploi de la force dans la conduite des relations entre Etats sont inacceptables. C'est surtout ce principe qui, outre les facteurs humanitaires évidents, a amené la Gambie à appuyer la recherche d'une solution juste et pacifique au problème kampuchéen. Il est devenu de plus en plus urgent dans le monde d'aujourd'hui pour la communauté internationale de marquer fermement qu'aucun pays ne peut impunément définir sa sécurité d'une manière qui créerait une insécurité pour d'autres. L'occupation du Kampuchea cause non seulement des souffrances, mais également de très graves problèmes de sécurité pour les Etats voisins.

Au cours des neuf dernières années, ma délégation a demandé à maintes reprises qu'on s'efforce plus résolument et plus activement de rechercher un règlement juste et équitable du problème kampuchéen qui, sans aucun doute, conduirait à une normalisation de la situation dans l'Asie du Sud-Est, région qui a suffisamment souffert. Cela est conforme aux vues exprimées par la vaste majorité de la communauté internationale, comme en attestent les résolutions successives adoptées par l'Assemblée et la tendance générale des événements dans le monde d'aujourd'hui vers le relâchement de la tension internationale et l'élimination des foyers régionaux de conflit.

Nonobstant le nouveau climat de conciliation et de concessions mutuelles qui semble se manifester dans toutes les régions du monde, ma délégation ne peut pas ne pas souligner qu'il y a des principes fondamentaux en jeu. La ferme opposition à l'agression et à l'occupation d'un Etat par un autre, quel qu'en soit le motif, le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et, surtout, le non-recours à la force dans les différends internationaux sont les principes dont la Gambie s'est toujours inspirée pour appuyer les efforts visant à apporter une solution politique juste et durable au problème kampuchéen.

Mais les progrès vers la réalisation de cet objectif dépendent du retrait des forces étrangères du Kampuchea, qui doit être effectué dès que possible sous la supervision des Nations Unies. C'est là la clef du rétablissement de l'indépendance et de la souveraineté du Kampuchea. Il va sans dire que cette mesure mettra un terme aux souffrances et aux épreuves inutiles du peuple kampuchéen et renforcera également la sécurité des pays de la région tout entière.



M. Sallah (Gambie)

Malgré notre éloignement géographique de la région, nous avons, en Gambie, suivi avec un vif intérêt les efforts visant à modifier fondamentalement la situation au Kampuchea. Ce ne sont pas les initiatives et les propositions qui font défaut. Mais les efforts des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui ont abouti à la réunion informelle de Jakarta, revêtent une importance majeure. La communauté internationale doit continuer de donner un appui total à cette initiative régionale de paix. Selon nous, la réunion informelle de Jakarta se fonde sur une évaluation réaliste de la situation au Kampuchea en particulier, et en Asie du Sud-Est en général. En raison de la complexité du problème kampuchéen et des divergences de vues parfois grandes entre les parties régionales et non régionales au conflit, il importe de trouver un mécanisme qui permette d'amorcer une phase préliminaire de discussions informelles avant de procéder aux négociations officielles sous les auspices des Nations Unies.

Cela devrait permettre, comme on le souhaite, de créer des conditions propices à la réalisation d'un accord sur les modalités définitives d'un règlement politique et à la mise en place des bases d'une future conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées. Nous sommes certains que la réunion informelle de Jakarta a permis de créer le climat qu'il faut pour cela.

En fait, nous sommes convaincus que la réunion informelle de Jakarta constitue un pas important dans le cadre des efforts que l'ANASE déploie pour éliminer les conflits armés et l'affrontement et pour mettre plutôt l'accent sur un dialogue politique et des négociations véritables dans l'intérêt de toutes les parties concernées. La réunion informelle de Jakarta est aussi très importante dans la mesure où, pour la première fois, toutes les parties directement en cause ainsi que les pays de la région directement concernés ont pu se réunir pour adopter des mesures propres à renforcer la confiance et éliminer tous les obstacles possibles à la recherche d'une solution pacifique du problème. Cela, en soi, est une réalisation remarquable qui mérite nos félicitations et notre soutien total. Encore plus admirable est l'accord auquel on est parvenu sur les modalités définitives d'une solution au problème kampuchéen, à savoir l'établissement d'un Kampuchea indépendant, souverain, pacifique, neutre et non aligné sous la direction du Prince Norodom Sihanouk et sur la base de l'autodétermination et de la réconciliation nationale.

M. Sallah (Gambie)

Outre les efforts louables faits par l'ANASE et par les participants à la réunion informelle de Jakarta, d'autres initiatives et des efforts parallèles ont également été menés. Nous pensons notamment aux efforts inlassables du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar. A ce stade, ma délégation voudrait rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général pour ses efforts louables dans la recherche d'un règlement complet et durable du problème kampuchéen, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Tout comme dans les autres conflits régionaux éparpillés partout dans le monde, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important et constructif à jouer dans la recherche d'un règlement politique du problème kampuchéen. Outre son rôle politique, le système des Nations Unies est actuellement engagé dans un effort massif pour assurer la sécurité et le bien-être des civils kampuchéens qui ont cherché refuge le long de la frontière thaïlando-kampuchéenne. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies et divers pays pourront continuer de fournir cette assistance humanitaire afin d'empêcher toute nouvelle aggravation des problèmes humanitaires majeurs existants.

Je manquerais à mon devoir, étant donné l'importance que la Gambie attache aux principes et à la protection des droits de l'homme où qu'ils soient violés, si je ne déclarais pas catégoriquement que nos responsabilités vont bien au-delà des limites étroites de l'intérêt national et de l'opportunité politique. Notre tâche consiste à défendre et à promouvoir les droits de l'humanité partout où ils sont violés, menacés ou autrement compromis. Cette mission sacrée ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de la politique partisane, pas plus qu'une situation dont l'apparition dans telle région peut susciter une action collective décisive ne doit pouvoir persister ailleurs pendant des années sans être condamnée. Les droits de l'homme de tous les Kampuchéens doivent toujours être protégés.

Enfin, ma délégation est prête, comme dans le passé, à appuyer toutes les initiatives et propositions véritables qui permettraient l'établissement d'un dialogue constructif entre les parties à ce conflit. Le projet de résolution présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, et que ma délégation est fière de coparrainer après s'être livrée à une réflexion profonde et soigneusement pesée, est conforme aux principes que j'ai cités et réaffirme également des résolutions

M. Sallah (Gambie)

précédentes de l'Assemblée générale qui ont toujours été appuyées par la vaste majorité de la communauté internationale.

Le projet de résolution réaffirme la volonté de ses auteurs de parvenir à une solution politique commune et complète du problème kampuchéen. En adoptant ce texte, l'Assemblée réaffirmerait l'attachement commun de toute la communauté internationale à un processus pacifique de règlement du problème dans le cadre de la Charte des Nations Unies et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Ce projet de résolution mérite donc l'appui de tous les membres de l'Assemblée.

M. DJGERSUREN (Mongolie) (interprétation du russe) : Le processus du dialogue et des négociations politiques qui se développe dans le monde aujourd'hui s'est également étendu à l'Asie du Sud-Est, notamment en ce qui concerne le problème du Kampuchea.

Les efforts de la République populaire du Kampuchea, de la République démocratique populaire lao, de la République socialiste du Viet Nam, de l'Indonésie et des autres pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont abouti à la convocation en juillet de cette année, en Indonésie, d'une réunion officieuse des représentants des quatre partis du Kampuchea et des représentants d'autres pays de l'Asie du Sud-Est dans le but de traiter du problème du Kampuchea. Nous partageons l'avis selon lequel la réunion informelle de Jakarta a mis fin à un affrontement qui dure depuis très longtemps et a permis d'entamer un dialogue régional sur cette importante question. Elle a également ouvert des perspectives à l'élaboration d'un règlement global, juste et durable. La proposition en sept points qu'a présentée le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea à la réunion de Jakarta a grandement contribué à assurer le succès de la rencontre et à en faire un instrument efficace de négociation.

Dans la proposition conjointe qu'ont faite la République populaire du Kampuchea, la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam au cours d'une rencontre récente du groupe de travail mis en place à la réunion de Jakarta, on trouve des mesures concrètes permettant de régler les aspects internationaux du problème kampuchéen. Comme le montrent les résultats de la réunion informelle, toute solution doit se fonder sur l'accord entre toutes les parties à la réunion concernant la nécessité de régler deux problèmes clefs étroitement liés l'un à l'autre, à savoir le retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea, qui va être effectué dans le contexte d'un règlement politique d'ensemble, et l'assurance y afférente offerte aux parties intéressées que les Khmers rouges de Pol Pot - coupables du crime affreux de génocide - ne pourront jamais revenir au pouvoir au Kampuchea et ne recevront aucun matériel technique militaire, quel qu'il soit.

A cet égard, il importe de souligner la proposition visant à convoquer une conférence internationale avec la participation des parties directement intéressées, des membres permanents du Conseil de sécurité, des pays qui ont

M. Dugersuren (Mongolie)

accueilli les sixième, septième et huitième conférences du Mouvement des pays non alignés et du Secrétaire général des Nations Unies. Cette conférence serait destinée à régler la question de la nécessité de garantir la souveraineté et l'indépendance du Kampuchea ainsi que son statut de pays non aligné, à la suite d'un règlement politique.

L'évolution favorable de la situation dans la région a été possible avant tout grâce à une politique de réconciliation nationale activement suivie par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea. Un rôle important a également été joué par les gouvernements des trois pays d'Indochine afin de renforcer la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est. L'initiative que la République démocratique populaire lao a présentée au cours de la réunion de Jakarta va également dans ce sens.

Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie a toujours soutenu les efforts déployés par les gouvernements de la République populaire du Kampuchea, de la République démocratique populaire lao et de la République socialiste du Viet Nam pour assurer le règlement politique du problème kampuchéen et pour faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de stabilité et de coopération.

Nous sommes très sensibles aux bons offices du Secrétaire général et de son représentant personnel qui contribuent à la recherche des moyens de régler politiquement ce problème, conformément aux objectifs et principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et compte tenu des intérêts légitimes des parties intéressées, et en premier lieu du peuple kampuchéen.

Nous appuyons également l'initiative prise par le Mouvement des pays non alignés afin d'encourager le processus d'un règlement politique de ce problème.

Nous estimons qu'il est indispensable d'utiliser toutes les voies qui pourraient contribuer au règlement rapide du problème kampuchéen. Dans ce contexte, nous attachons une grande importance au dialogue entre la République populaire de Chine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur ce problème, ainsi qu'à la rencontre prochaine de Hun Sen et de Norodom Sihanouk.

La communauté internationale appuie le processus qui a été entamé en vue d'un règlement politique du problème kampuchéen. Le communiqué de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui a eu lieu à Nicosie début septembre est exemplaire à cet égard. Au cours de cette conférence, les

M. Dugersuren (Mongolie)

ministres des affaires étrangères se sont félicités de la réunion informelle de Jakarta et ont manifesté leur appui aux initiatives qui y avaient été prises.

Dans son rapport sur la situation au Kampuchea, le Secrétaire général exprime l'espoir qu'avec la bonne volonté et la coopération active de toutes les parties intéressées, il sera possible de rétablir la paix au Kampuchea dans un délai raisonnable. Le fait que près des deux tiers des forces armées vietnamiennes ont déjà quitté le Kampuchea constitue un témoignage tout à fait convaincant de la bonne volonté de la République populaire du Kampuchea et de la République socialiste du Viet Nam. La volonté du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea de régler aussi rapidement que possible le problème kampuchéen est exprimée dans la lettre du Président du Conseil des ministres, Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, M. Hun Sen, en date du 4 octobre dernier et adressée au Secrétaire général des Nations Unies. Dans cette lettre, M. Hun Sen confirme notamment que la République populaire du Kampuchea souhaite que les troupes vietnamiennes qui demeurent au Kampuchea commencent leur retrait fin 1989 ou début 1990, dans le contexte d'un règlement politique acceptable.

Compte tenu de ces événements, l'opinion publique mondiale est en droit d'escompter que les Nations Unies poursuivront le processus entamé à Jakarta et que l'Assemblée générale, au cours de la présente session, prendra des mesures destinées à conserver cet élan. Il est également logique d'escompter que tous les pays de l'Asie du Sud-Est s'inspireront, dans leurs actes au sein des Nations Unies, de l'esprit de la réunion de Jakarta.

Or le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale concernant la situation au Kampuchea est loin de répondre à ces attentes. Il ne tient pas compte de la situation réelle dans la région et s'écarte de toute évidence d'une évaluation objective des événements qui s'y déroulent. En fait, on cherche à nouveau, dans ce projet de résolution, à justifier la représentation illégale du peuple kampuchéen aux Nations Unies. C'est pourquoi ce document ne saurait aider l'Assemblée générale à prendre des mesures pour favoriser et développer ces premiers changements qui doivent permettre d'aboutir au règlement politique de cette crise complexe en Asie du Sud-Est, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

M. Dugersuren (Mongolie)

En outre, le projet de résolution est fondé sur une idée ancienne qui remet en question l'existence même du Gouvernement souverain de la République populaire du Kampuchea, qui bénéficie de l'appui du peuple kampuchéen et qui exerce un contrôle total et efficace sur tout le territoire du pays. L'adoption d'une telle résolution peut faire le jeu des forces qui ne souhaitent pas voir régler ce problème dans l'intérêt véritable du peuple kampuchéen et de la paix et de la sécurité dans la région.

Compte tenu de ce qui précède, la délégation de la Mongolie sera contrainte de voter contre l'adoption du projet de résolution présenté dans le document A/43/L.12.

M. THOMPSON (Fidji) (interprétation de l'anglais) : L'histoire récente du Kampuchea est un bilan des souffrances, du courage, de la persévérance et de la fierté d'un peuple devant l'adversité. Que le peuple du Kampuchea se soit refusé à succomber à l'oppression d'un envahisseur tyrannique et d'en devenir la victime, est un hommage à son esprit et à sa résistance remarquables, ainsi qu'à son espoir invincible d'une vie meilleure, comme l'a décrit avec beaucoup d'émotion M. Son Sann ce matin. L'énergie inébranlable du Prince Sihanouk et l'engagement total des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), avec leurs nombreux autres partisans internationaux, ont permis que la situation au Kampuchea demeure au premier plan de la préoccupation mondiale.

Une fois de plus, et pour la dixième année consécutive, cette assemblée discute de la situation au Kampuchea. Cela est devenu plus qu'un simple rituel; l'Assemblée générale assume l'une de ses fonctions les plus sacrées, à savoir défendre, sur la base des principes fondamentaux, les droits inaliénables des peuples opprimés à l'autodétermination et à la liberté.

Depuis l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam en 1978, la communauté internationale a demandé à maintes reprises un règlement négocié. Les éléments principaux de ce règlement ont été élaborés dès juillet 1981 à la Conférence internationale sur le Kampuchea et comprennent le retrait total des forces vietnamiennes, le droit pour le peuple kampuchéen de déterminer son propre avenir et le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut non aligné du Kampuchea.

La ténacité des pays de l'ANASE et le refus de la communauté internationale de laisser les choses en l'état, ont empêché que la situation illégale au Kampuchea ne devienne un fait accompli. Le conflit continue de menacer gravement la paix et la

M. Thompson (Fidji)

stabilité en Asie du Sud-Est et constitue une menace possible de déstabilisation internationale. Dans le contexte d'un élargissement et d'une accélération des mouvements vers la paix de tous les autres conflits qui sévissent dans le monde actuellement, la situation au Kampuchea ne saurait continuer.

Même après de nombreuses années de campagnes intensives, la puissance militaire considérable du Viet Nam n'a pu asservir le peuple kampuchéen. Les forces de résistance kampuchéennes continuent à se défendre et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique demeure fermement appuyé par les Kampuchéens et reconnu universellement par la communauté internationale. Le conflit a non seulement dévasté le Kampuchea mais a également appauvri le Viet Nam lui-même. Le Viet Nam aurait dû tirer une leçon de son turbulent passé récent au lieu d'assumer le rôle d'envahisseur et d'infliger au peuple innocent du Kampuchea les souffrances que son propre peuple avaient endurées.

L'invasion a provoqué le désordre, le bouleversement et les souffrances dans une vaste région et plus de 250 000 Kampuchéens ont fui leur pays. La plupart d'entre eux se sont réfugiés en Thaïlande, imposant ainsi une lourde charge à ce pays et à d'autres qui les ont accueillis.

Contrairement aux dispositions précises de la Charte des Nations Unies, la politique délibérée de transmigration pour altérer la démographie de certaines parties du Kampuchea a été perpétrée par le Viet Nam. Cette pratique a été unanimement condamnée par la communauté internationale.

Le plan en huit points proposé par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique en mars 1986, a reçu un appui très large. En août dernier, le Gouvernement de coalition a déposé une proposition pour le règlement politique d'ensemble du problème du Kampuchea, confirmant ainsi sa sincérité et sa détermination à rechercher une solution juste et durable de ce problème.

Nous louons et appuyons l'initiative et les efforts soutenus des membres de l'ANASE pour trouver une solution juste et durable à ce problème. Nous nous félicitons des résultats de la réunion informelle de Jakarta au cours de laquelle des progrès ont été faits en vue de réaliser la mise en place d'un Kampuchea indépendant, souverain, pacifique, neutre et non aligné, fondé sur l'autodétermination et la réconciliation nationale. Le Secrétaire général et son représentant spécial ont également été actifs dans la recherche d'un moyen pour faciliter le processus de paix. Nous nous associons à ceux qui ont demandé que ces efforts soient poursuivis et intensifiés, dans l'espoir de trouver rapidement



M. Thompson (Fidji)

une solution pour mettre un terme aux souffrances du peuples kampuchéen et pour rétablir le Gouvernement légitime dans le pays.

La majorité écrasante de la communauté internationale souhaite un règlement juste et durable au Kampuchea. Le projet de résolution actuel, qui a été amendé pour refléter les réalités d'aujourd'hui, comporte tous les éléments essentiels à un tel règlement. Fidji est heureux d'être l'un des coauteurs de ce projet de résolution et nous demandons instamment à toutes les délégations d'appuyer cette résolution, et de faire ainsi un pas de plus vers la paix au Kampuchea.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Au cours de ces dernières années, les espoirs pour le rétablissement de la paix et le règlement des crises dangereuses, y compris celle qui sévit en Asie du Sud-Est, se sont sans nul doute améliorés. La Tchécoslovaquie a été satisfaite de constater les signes de progrès visant à mettre fin au conflit kampuchéen. Nous nous sommes félicités du début du dialogue politique entre les parties politiques au conflit et des deux séries de pourparlers entre le chef du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, M. Hun Sen et le Prince Norodom Sihanouk, qui se sont déroulées l'année dernière en France, de même que de la décision prise par les deux représentants de poursuivre les négociations.

Il faut reconnaître qu'un jalon important, voire une sorte de percée dans le processus de règlement de la situation au Kampuchea a été, selon nous, la réunion informelle de Jakarta à laquelle participaient les quatre partis politiques du Kampuchea ainsi que d'autres pays de l'Indochine et des Etats de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Après un affrontement qui dure depuis 10 ans, un véritable dialogue a été entamé concernant le règlement de tous les aspects de la situation du Kampuchea, qu'ils soient intérieurs ou internationaux. Le succès de la rencontre a été une victoire pour les forces qui recherchent la compréhension et le respect mutuels pour les intérêts de toutes les parties concernées et avant tout, les intérêts légitimes du peuple kampuchéen. Dans les accords intervenus, on souligne que la question du Kampuchea doit être réglée par des moyens politiques, parallèlement au retrait des volontaires vietnamiens, il importe aussi de créer des garanties qui excluraient le retour du régime inhumain de Pol Pot dans la vie politique du Kampuchea.

Nous estimons donc qu'il s'agit là d'une base prometteuse pour d'autres négociations portant sur le règlement du problème kampuchéen et le rétablissement de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Ce résultat aurait été impossible sans la bonne volonté politique de toutes les parties intéressées. La Tchécoslovaquie apprécie hautement l'approche sérieuse et constructive des pays de l'Indochine vers un règlement du problème kampuchéen et l'amélioration de la situation en Asie du Sud-Est. Nous considérons la décision de retirer 50 000 volontaires vietnamiens avant la fin de cette année comme une importante mesure devant permettre de répondre aux exigences de l'autre partie. Il s'agit là, incidemment, de la septième réduction des troupes depuis 1982. Deux tiers des unités qui se trouvaient au Kampuchéa à l'origine ont déjà été retirées. Le haut commandement des forces armées vietnamiennes est également revenu en République socialiste du Viet Nam, et les unités vietnamiennes qui restent au Kampuchéa relèvent maintenant du haut commandement de la République populaire du Kampuchéa. La décision du Gouvernement de la République populaire du Kampuchéa et de celui de la République socialiste du Viet Nam de mettre fin à la présence militaire vietnamienne au Kampuchéa d'ici à la fin de 1990 demeure valide. Un règlement politique de la question kampuchéenne ne pourrait qu'accélérer le retrait des troupes vietnamiennes.

Ce retrait des troupes vietnamiennes n'est que l'un des aspects du problème et doit être examiné dans le contexte général du règlement de la situation d'ensemble au Kampuchéa. La communauté internationale ne peut admettre le retour du régime de Pol Pot qui, alors qu'il était au pouvoir, n'a rien apporté au Kampuchéa sinon désolation et souffrance. Outre que les forces armées vietnamiennes doivent se retirer, il faut aussi mettre fin à l'appui extérieur des autres partis politiques au Kampuchéa. Il faut strictement respecter les droits fondamentaux nationaux du peuple kampuchéen et, avant tout, l'indépendance, la souveraineté, l'unité, l'intégrité et la paix territoriales ainsi que le statut neutre et non aligné du Kampuchéa. La méconnaissance de ces questions tendrait à revenir sur les principes convenus d'un règlement kampuchéen, qui figurent dans la déclaration de la réunion de Jakarta, et aurait des conséquences imprévisibles sur l'avenir du peuple kampuchéen.

La population du Kampuchéa a besoin de paix, d'une paix juste et durable. Nous convenons sans réserve que le peuple kampuchéen doit lui-même régler la question de son système politique, économique et social conformément à ses traditions et à ses aspirations et sans ingérence extérieure, grâce à des élections

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

libres et démocratiques sous contrôle international. Tous les pays doivent pleinement respecter ce processus. Le règlement pacifique du problème kampuchéen contribuerait à établir de nouvelles relations entre tous les Etats de l'Asie du Sud-Est et à transformer cette région en une zone de paix, de liberté, de neutralité, d'amitié et de coopération.

Les pays de l'Indochine s'efforcent depuis longtemps d'instaurer une nouvelle ère de coopération efficace en Asie du Sud-Est, fondée sur l'égalité et des avantages mutuels dans tous les domaines - économique, scientifique, technologique et culturel. Cette politique correspond aux intérêts véritables de chaque pays et de chaque peuple qui vit dans cette région.

Au cours d'une récente rencontre du groupe de travail, créé par la réunion de Jakarta, les délégations de la République populaire du Kampuchea, de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire démocratique lao, ont présenté une nouvelle proposition d'ensemble visant à régler les aspects internationaux du problème kampuchéen. La Tchécoslovaquie, pour sa part, estime que cette proposition en cinq points est importante et constructive. Elle ne reflète pas seulement la réalité de la situation au Kampuchea, mais tient compte également des intérêts de toutes les parties intéressées. Il s'agit là d'une bonne base de discussion et de recherche d'un juste règlement politique du problème kampuchéen.

Le point intitulé "La situation au Kampuchea" figure pour la neuvième fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les décisions adoptées jusqu'à présent n'ont pas contribué au règlement du conflit. Au contraire, étant donné leur caractère unilatéral, elles n'ont fait qu'exacerber l'affrontement entre les pays de l'Asie du Sud-Est et entre les parties politiques du Kampuchea. Les événements actuels créent, selon nous, les conditions favorables à la recherche d'un moyen de sortir de l'impasse où stagne le conflit kampuchéen depuis de nombreuses années. La communauté internationale doit faire tout son possible pour ne pas laisser passer cette occasion. Un sens des réalités politiques et des responsabilités nous y appelle. C'est maintenant, alors que le rôle des Nations Unies dans la solution des conflits régionaux a été hautement loué, que notre organisation doit faire plein usage de cette occasion et participer plus activement au règlement du problème kampuchéen. Nous estimons que le moment est venu de renoncer aux stéréotypes éculés dans les discussions du problème kampuchéen. Nous avons besoin

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

d'une base réaliste pour aller de l'avant dans la solution du problème kampuchéen. Cependant, le projet de résolution présenté dans le document A/43/L.12 ne répond pas, en fait, à nos aspirations légitimes et à un caractère unilatéral. C'est pourquoi nous ne pouvons pas l'appuyer.

M. VELAZCO SAN JOSE (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Lorsque nous nous sommes réunis ici l'an dernier, nous savions que des événements se déroulaient en Asie du Sud-Est en général, et au Kampuchea en particulier. Ces événements ont encouragé notre optimisme et nous ont amenés à penser que la voie était ouverte à la recherche d'une solution pacifique et négociée du problème kampuchéen.

Ces derniers mois, des possibilités réelles sont apparues de trouver une solution négociée, et c'est ainsi qu'après plusieurs années de tension et d'affrontement, les négociations ont eu lieu pour la première fois entre les pays de la région et les parties du Kampuchea.

Il était donc logique de penser que cette situation nouvelle serait reflétée aux Nations Unies et que ce débat aurait pour but d'inciter à plus de concertation entre les parties et à appuyer les initiatives visant à accroître le dialogue et la coopération dans la région, ce qui aurait été confirmé au respect des intérêts légitimes du peuple du Kampuchea.

Malheureusement, il n'en a pas été ainsi étant donné que certains continuent de défendre des positions qui tendent à ne pas tenir compte des événements positifs qui ont eu lieu et qui pourraient amener un règlement politique de la situation au Kampuchea.

Ces mêmes positions ont amené une situation telle que le projet de résolution présenté pour examen à notre assemblée affaiblit, au lieu de renforcer, le consensus atteint récemment à la réunion informelle de Jakarta, étant donné qu'il comporte des éléments incitant à l'affrontement et non à la détente et à la coopération et qu'il fait fi ou ne tient pas compte du processus de négociation et du dialogue qui s'y est déroulé entre les parties.

M. Velazco San José (Cuba)

Personne n'oubliera que les résultats de la réunion informelle de Jakarta, la décision du Président Hun Sen et du Prince Sihanouk de se rencontrer à Paris pour poursuivre leurs discussions sur les questions internes du Kampuchea, dans un esprit de réconciliation nationale, et les initiatives du Président du Mouvement des pays non alignés qui complètent et renforcent les résultats de Jakarta, non seulement ont permis à la question du Kampuchea de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouvait, mais ont créé un climat propice à la réalisation d'une solution rapide du problème kampuchéen, dont l'élément essentiel est la reconnaissance par les pays directement intéressés de la région, des deux questions clefs et connexes, à savoir le retrait des forces vietnamiennes du Kampuchea et le non-retour au pays du régime de Pol Pot, avec sa politique et ses pratiques génocides, universellement condamnées.

La communauté internationale ne doit pas rester étrangère aux événements survenus en Asie du Sud-Est, ni méconnaître la volonté politique du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et du Gouvernement de la République du Viet Nam, qui s'est concrétisée dans le processus de réconciliation nationale en cours au Kampuchea et dans les mesures déjà prises par le Viet Nam en vue de retirer toutes ses troupes du Kampuchea en 1990, et notamment le retrait de juin à décembre de cette année de 50 000 de ses effectifs. Ces événements laissent présager une meilleure compréhension et une plus grande confiance et favorisent la paix et la stabilité dans la région.

Dans cette atmosphère de détente et dans la recherche d'un règlement pacifique des conflits, les ministres des relations extérieures du Mouvement des pays non alignés, réunis à Nicosie du 5 au 9 septembre

"se sont félicités de la réunion informelle de Jakarta, qui s'est déroulée du 25 au 28 juillet 1988, et ont prié toutes les parties intéressées de redoubler leurs efforts afin de parvenir à une solution rapide du problème; ils ont considéré comme étant très importante l'initiative du Président du Mouvement d'examiner les possibilités et les perspectives du Mouvement qui contribueraient à la recherche d'un règlement pacifique de la question du Kampuchea et ils sont convenus de reconnaître que cette initiative et la réunion informelle de Jakarta sont des processus complémentaires qui se sont mutuellement renforcés, et que le mouvement devrait apporter un soutien inestimable à l'initiative régionale prise lors de la réunion informelle de Jakarta."

M. Velazco San José (Cuba)

Sur le plan régional, les premières mesures destinées à favoriser la détente dans la région de l'Asie du Sud-Est ont déjà été prises et le dialogue, la bonne volonté et la réconciliation nationale se sont traduits dans les faits et ont fini par remplacer les propos belliqueux qui étaient de mise jusqu'à présent. Il incombe actuellement aux Nations Unies d'offrir le cadre favorable à la négociation et au dialogue et, ce faisant, de favoriser la réalisation d'un accord juste et acceptable par toutes les parties qui permettrait d'instaurer dans la région la paix et la stabilité, qui sont si nécessaires pour l'édification d'un Kampuchea pacifique, indépendant, démocratique, souverain, neutre et non aligné, comme nous le souhaitons tous.

M. ZEPOS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. La communauté internationale examine depuis plus de neuf ans le problème du Cambodge. Un retour à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est dépend du règlement de ce problème, qui résulte d'une intervention et d'une occupation étrangères armées en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

L'écrasante majorité de la communauté internationale, en dépit des divergences sur le plan de l'idéologie politique, a pris, à maintes reprises, clairement position sur les violations constantes de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Cambodge. L'Assemblée générale a constamment réclamé le retrait des forces d'occupation vietnamiennes. L'année dernière, la résolution sur le Cambodge a été soutenue par 117 pays, y compris les 12 Etats membres de la Communauté européenne. Ce vote en faveur de la résolution, la plus importante qui ait jamais eu lieu, devrait faire comprendre au Viet Nam la vigueur de l'opposition mondiale à sa politique d'oppression illégale.

Les Douze ont constamment appuyé le droit inaliénable du peuple kampuchéen à déterminer son propre destin sans ingérence étrangère. Le régime actuel de Phnom Penh, qui doit son existence à la présence des troupes vietnamiennes, ne peut prétendre à la légitimité. Le peuple cambodgien doit pouvoir préserver sa culture et son identité nationale et établir une société pluraliste, qui suppose le respect des droits de l'homme et la promotion de la justice sociale.

Il ne saurait y avoir de retour aux politiques et aux pratiques universellement condamnées, qui ont eu cours par le passé. Les Douze n'ont pas l'intention de contribuer à la restauration du régime détestable de Pol Pot au Cambodge. Nous partageons l'indignation collective ressentie par la communauté

M. Zepos (Grèce)

mondiale face aux mauvais traitements infligés à la population cambodgienne sous ce régime. Mais cela ne saurait justifier l'occupation illégale et l'instauration d'un régime illégitime par le Viet Nam.

Depuis la dernière Assemblée générale, une activité diplomatique constructive se poursuit. Notamment, le début d'un dialogue entre les parties directement intéressées et d'autres pays concernés ont suscité l'espoir de voir s'ouvrir les perspectives d'un règlement négocié. A cet égard, le processus entamé lors de la réunion informelle de Jakarta qui s'est déroulée les 27 et 28 juillet 1988, est une étape encourageante vers une solution politique du conflit. Nous réaffirmons notre ferme appui aux efforts constructifs déployés par l'ANASE en vue de permettre au peuple cambodgien de décider de son propre avenir. Seules des élections générales et libres, sous contrôle international, sauront satisfaire les aspirations véritables du peuple cambodgien à l'autodétermination et à l'indépendance.

Nous tenons également à réitérer notre plein appui au Prince Norodom Sihanouk pour le rôle crucial qu'il joue dans la recherche d'un règlement politique négocié. Il est clair qu'il devrait jouer un rôle essentiel dans un nouveau Cambodge indépendant, démocratique, neutre et non aligné. L'objectif de l'Assemblée générale doit être de conférer un élan aux efforts destinés à aboutir à un règlement négocié et non pas imposé par la force des armes. Le retrait total et inconditionnel de toutes les troupes d'occupation étrangère du Cambodge sous contrôle international efficace ainsi que les garanties selon lesquelles les forces vietnamiennes ne rentreront pas au Cambodge après leur retrait constituent l'étape décisive sur la voie d'un règlement. Tout en prenant note de l'annonce faite par le Viet Nam de son intention de retirer 50 000 soldats d'ici la fin de cette année, nous estimons qu'un retrait partiel est incompatible avec la résolution adoptée par l'Assemblée générale. Les Douze prient instamment le Viet Nam de retirer toutes ses troupes du Cambodge et de respecter les résolutions successives des Nations Unies. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de poursuivre leur action afin de parvenir à une solution juste et globale conformément à ces résolutions et aux principes adoptés lors de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

M. Zepos (Grèce)

La situation à l'intérieur du Cambodge et le long de la frontière thaïlandaise est pratiquement inchangée. Au Cambodge, la guerre continue de faire des victimes parmi la population civile. La résistance cambodgienne mène toujours une lutte contre les troupes d'occupation. Les rapports faisant état de changements démographiques imposés au Cambodge par les forces d'occupation sont tout aussi préoccupants. La poursuite de l'occupation vietnamienne revêt un caractère de plus en plus colonial.

Il importe de ne pas négliger les aspects humanitaires du problème. Ces 12 derniers mois, encore davantage de Cambodgiens ont dû fuir en direction de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge. Les Douze prient à nouveau instamment le Viet Nam de cesser ses incursions au-delà de la frontière et ses attaques d'artillerie en Thaïlande. De tels actes constituent une violation flagrante du droit international et ne font qu'ajouter aux souffrances endurées par la population des camps de réfugiés. Nous partageons également la préoccupation exprimée par le Secrétaire général quant à la sécurité et la protection de la population dans les camps frontaliers et la nécessité de respecter leurs droits fondamentaux. Comme le rapport du Secrétaire général l'indique clairement, il est essentiel que l'on puisse accéder librement et régulièrement à tous les sites d'évacuation.

La présence de plus de 250 000 réfugiés dans les camps thaïlandais fait peser un lourd fardeau à ce pays. La communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour venir en aide aux réfugiés. Les Douze souhaitent une fois encore rendre hommage au Gouvernement de la Thaïlande pour ses efforts humanitaires. Ils réitèrent l'engagement de la communauté internationale et de ses Etats membres de poursuivre l'effort de secours, y compris les programmes coordonnés par l'Opération frontalière de secours des Nations Unies. Ce faisant, nous n'oublions pas le rôle précieux joué par des organisations volontaires comprenant des ressortissants de pays membres de la Communauté européenne. Toutefois, en dépit des efforts humanitaires de la communauté internationale, il ne saurait y avoir de fin aux souffrances endurées par le peuple cambodgien sans qu'intervienne un règlement politique d'ensemble du conflit. Nul doute que le retrait complet des troupes vietnamiennes et le rétablissement d'une paix véritable au Cambodge ouvriraient la voie à une coopération internationale pour la reconstruction de la région.



M. Zepos (Grèce)

Pour conclure, les Douze renouvellent leur plein appui au Secrétaire général, à ses représentants et au Comité spécial de la Conférence internationale sur le Cambodge qui s'emploient à préparer la voie à une solution juste et pacifique de la situation tragique au Cambodge. Les Douze soutiendront à nouveau totalement le projet de résolution présenté par les pays de l'ANASE.

Aucun pays, qui prétend respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies, ne saurait renoncer à son devoir en la matière.

M. STROMHOLM (Suède) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est une fois encore saisie du point relatif à la situation tragique au Kampuchea. Le peuple kampuchéen endure depuis de nombreuses années d'indicibles souffrances. Le pays a été privé de son droit à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale.

Les faits historiques sont bien connus de tous. Le conflit indochinois, qui a entraîné le Kampuchea dans la guerre; les actes de génocides perpétrés systématiquement par le régime Pol Pot; l'intervention qui a suivi des forces armées étrangères, entraînant de nouvelles effusions de sang, des souffrances et une agitation interne convulsive. En un mot : un pays tourmenté, en proie à l'agitation.

Il est impérieux qu'une solution pacifique à ce conflit soit trouvée. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea doivent être restaurées et sauvegardées. Le peuple kampuchéen doit pouvoir exercer librement son droit à l'autodétermination.

Nous jugeons utile de rappeler la position de la Suède, à savoir que dans les circonstances présentes, aucun gouvernement ne saurait être considéré comme le représentant légitime du peuple kampuchéen.

Il va sans dire que l'élément de base d'un règlement pacifique doit être le retrait complet de toutes les troupes vietnamiennes du territoire kampuchéen. La poursuite de la présence militaire vietnamienne représente une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du droit international. En aucun cas, cela ne saurait être toléré.

Le Ministre des affaires étrangères de mon pays vient d'effectuer une visite dans la région. Après s'être entretenu à plusieurs reprises avec les parties intéressées, il a été frappé par leur ardent désir d'aboutir à une solution rapide du problème. Le Viet Nam maintient que ses troupes se retireront du Kampuchea à la

M. Stromholm (Suède)

fin de 1990, peut-être dès 1989. Certes, de nombreux autres problèmes doivent encore être résolus, aussi le calendrier est-il important.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'une tendance encourageante au dialogue et d'un mouvement vers une solution pacifique du conflit. Je songe entre autres à la réunion informelle de Jakarta, en juillet dernier, aux discussions qui ont suivi au sein du Groupe de travail créé par cette réunion. Ce processus a permis d'établir des contacts directs et des échanges de vues entre toutes les parties intéressées dans la région. En outre, des discussions ont actuellement lieu entre le Prince Sihanouk et le gouvernement de Phnom Penh. Le Viet Nam, pour sa part, s'est dit prêt à retirer toutes ses troupes du Kampuchea. Mon gouvernement se félicite de cette évolution. Il est essentiel que toutes les parties intéressées poursuivent leurs efforts dans un esprit de bonne foi et de détermination afin d'aboutir rapidement à un règlement pacifique d'ensemble. Le Gouvernement suédois appuie le travail réalisé par le Secrétaire général en vue de faciliter cette solution.

Tant que la paix et des conditions normales n'auront pas été rétablies au Kampuchea, les pays voisins, en particulier la Thaïlande, continueront de supporter un lourd fardeau. L'assistance internationale aux réfugiés kampuchéens est toujours nécessaire. La Suède, quant à elle, est disposée à continuer d'apporter son soutien au programme d'assistance humanitaire au Kampuchea. En cas de règlement politique du conflit, la Suède verrait d'un oeil favorable que des appels à une assistance en faveur d'un programme conjoint des Nations Unies pour tous les Kampuchéens soient lancés.

Dans le rapport de cette année sur la situation au Kampuchea, le Secrétaire général a une fois encore exprimé sa préoccupation face au manque d'accès libre et régulier à certains sites d'évacuation dans la région. En fait, la situation paraît s'être à nouveau détériorée ces derniers mois. Cet état de chose est particulièrement regrettable et doit être corrigé. Ainsi, il importe que toutes les mesures nécessaires soient prises par les parties intéressées pour permettre aux Nations Unies de remplir leur importante tâche humanitaire, à savoir la fourniture d'aliments et de services et la protection de la population civile.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis contient les principaux éléments d'une solution pacifique du conflit. De nouveaux éléments ont été introduits cette année, qui traduisent l'évolution récente.

M. Stromholm (Suède)

On exprime également la conviction que toute solution juste et durable du problème du Kampuchea doit prévoir le non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées. Comme au cours des années précédentes, dans le projet de résolution, l'Assemblée énonce clairement le droit du Kampuchea à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale. Elle souligne également le droit du peuple kampuchéen de décider de son propre sort sans aucune ingérence extérieure. Elle lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de fournir une aide d'urgence aux Kampuchéens qui sont encore dans le besoin, en particulier ceux qui se trouvent le long de la frontière thaïlandaise et dans les divers camps situés en Thaïlande. Cette année, la Suède s'est portée coauteur du projet de résolution, que nous considérons équilibrée du fait qu'elle reflète la nouvelle évolution des événements.

Cette année, nous avons vu également comment les Nations Unies peuvent aider les parties à résoudre les conflits régionaux. La Suède, quant à elle, a toujours suivi de près l'évolution des événements dans la région et est disposée à aider de toutes les manières possibles à la réalisation d'une solution pacifique.

M. GUTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : La présente session de l'Assemblée générale s'est ouverte sur une note de profond optimisme en raison des progrès importants réalisés dans plusieurs des conflits les plus intenses qui sévissent dans le monde, dont la plupart sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis des années, sans que l'on ait avancé vers leur solution. Ces événements ont rehaussé considérablement le prestige international des Nations Unies et ont conduit à une plus grande reconnaissance du rôle remarquable joué par le Secrétaire général et certains de ses collaborateurs les plus éminents, de même que par les forces de maintien de la paix des Nations Unies, lauréates du prix Nobel de la paix pour 1988.

Au fur et à mesure que s'écoule la présente session, l'optimisme peut-être excessif qui s'est fait jour les premiers jours quant à la fin des conflits dits régionaux s'est quelque peu dissipé, bien que les espoirs restent vivaces et que les efforts se poursuivent. Nos efforts pour transformer les possibilités de paix en réalité ont révélé toute leur complexité. Certains des facteurs de ces conflits existent encore et l'on voit apparaître des problèmes sous-jacents, ce qui rend à nouveau difficile la solution recherchée.

M. Gutierrez (Costa Rica)

Tout ce qui précède s'applique au Kampuchea. En mai, le Viet Nam a annoncé son intention de procéder au retrait de 50 000 soldats au cours de cette année, et une fois qu'une solution politique aurait été trouvée, de réduire l'effectif restant de ses forces pour parvenir au retrait total d'ici à 1990. Lors de la première réunion informelle de Jakarta, qui s'est tenue en juillet, on a pu dégager des possibilités d'accord, étant donné qu'on s'accordait à reconnaître la nécessité urgente de mettre un terme aux souffrances du peuple kampuchéen et d'oeuvrer au rétablissement d'un Kampuchea indépendant, souverain, pacifique et non aligné, sur la base de l'autodétermination et de la réconciliation nationale du Kampuchea, bien qu'il n'y ait pas eu d'accord sur les moyens d'y parvenir.

Ces mesures importantes ont des répercussions sur les efforts faits chaque année par l'Assemblée générale pour témoigner de sa fidélité à la cause de l'indépendance du Kampuchea et du retrait des troupes étrangères. Nous avons été témoins des divergences de vues qui sont apparues au sein du Mouvement d'appui au Kampuchea, qui constituait à ce jour un bloc solide.

Cependant, alors que se déroulent nos débats, il existe un événement incontestable qui doit déterminer la décision de l'Assemblée : la situation est telle qu'elle existait depuis 1978; les troupes vietnamiennes continuent d'occuper le Kampuchea; le pays n'a pas été libéré. Dans ces conditions, la position de l'Assemblée ne saurait changer : en 1988, comme elle l'a fait à chacune des sessions antérieures des 10 dernières années, l'Assemblée générale se doit d'approuver une résolution dans laquelle elle demanderait à nouveau le retrait des troupes d'occupation et renouvellerait son appui au droit du peuple du Kampuchea de décider de son sort, sans aucune ingérence étrangère.

Les progrès enregistrés récemment nous contraignent, cependant, à nous prononcer sur un élément nouveau : l'avenir du Kampuchea après le retrait des forces vietnamiennes. De l'avis de ma délégation, il est essentiel que nous nous prononcions sur cette question et que notre position soit considérée comme élément essentiel de l'engagement assumé par la communauté internationale : la situation du Kampuchea n'est pas due à un conflit interne. Elle est née de l'invasion de forces étrangères, qui ont mis en place un régime d'occupation. Pendant 10 ans, l'Assemblée a demandé avec insistance qu'après le retrait des troupes vietnamiennes, soit établi un Kampuchea indépendant, souverain, neutre, pacifique

M. Gutierrez (Costa Rica)

et non aligné. Alors que nous approchons du retrait des forces d'occupation, il n'est que naturel que nous cherchions à entrer dans les détails et que nous exigeons, comme il est stipulé dans le projet de résolution :

"la mise en place d'une autorité administrante provisoire, la promotion de la réconciliation nationale de tous les Kampuchéens ... le non-retour aux politiques et pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées..." (A/43/L.12, par. 2 du préambule)

Il y a près de 20 ans, le Président John Kennedy avait énoncé, dans son discours inaugural, une règle pour les situations du genre de celle dont nous traitons aujourd'hui. Il avait dit qu'une forme de contrôle colonial ne peut pas disparaître que pour faire place à une tyrannie encore plus sévère.

L'inquiétude que cause au monde la situation au Kampuchea ne disparaîtra pas avec le retrait des troupes vietnamiennes. Le retrait doit conduire à l'établissement d'un régime sous lequel puissent régner une paix et une harmonie véritables dans un pays libéré. Aussi est-il nécessaire que nous soyons très précis, comme l'est le projet de résolution que nous présentons.

Je ne voudrais pas conclure cette intervention sans rendre un hommage mérité aux pays de l'ANASE et au grand dirigeant des Kampuchéens, le Prince Norodom Sihanouk. Dans cette affaire, les pays de l'ANASE ont donné l'exemple d'une coopération subrégionale authentique. L'intérêt qu'ils attachent à la question et la connaissance qu'ils en ont, la manière dont ils se montrent inlassablement disposés à explorer toutes les possibilités d'un règlement négocié, le leadership moral qu'ils exercent au sein de l'Assemblée, tous ces facteurs encouragent à l'action les pays petits et moyens, car il leur est alors possible de jouer un plus grand rôle dans la solution des problèmes globaux. Pour le Gouvernement du Costa Rica, suivre, en la matière, la position indiquée par le groupe de l'ANASE est la conséquence logique de son opinion, à savoir que ce sont les pays directement intéressés et ceux de la région qui ont la connaissance la plus approfondie de la situation qui y existe. Ils peuvent donc indiquer la voie à suivre à la communauté internationale lorsqu'ils agissent dans le cadre des principes fixés par elle.

Le Prince Sihanouk joue un rôle central dans la lutte de libération de son pays. Il a su se placer au-dessus des divisions internes et se concentrer sur le devoir national. On ne peut donc concevoir le processus du rétablissement de l'indépendance du Kampuchea sans son leadership.

M. Gutierrez (Costa Rica)

En parrainant le projet de résolution A/43/L.12, la délégation du Costa Rica reste fidèle à l'appui qu'elle avait apporté aux résolutions antérieures. Nous sommes convaincus que si l'Assemblée maintient une position ferme, elle rehaussera le prestige de notre organisation et favorisera l'indépendance authentique du Kampuchea.

M. DAZA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : La Charte des Nations Unies, véritable recueil des conceptions de la communauté humaine, contient, sous forme de normes essentielles, les principes directeurs dans le cadre desquels nous espérons que se développeront les relations entre les Etats.

Le principe qui montre le mieux le degré d'évolution et de capacité de raisonnement auquel nous sommes parvenus est peut-être celui qui consacre l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force dans les rapports entre les nations.

Le chemin qu'il a fallu parcourir pour consolider et codifier cette loi universelle qu'aujourd'hui tous les peuples civilisés admettent et appuient a été assurément long et difficile, l'homme a dû endurer bien des souffrances et c'est peut-être la prise de conscience de tout cela qui a permis que les comportements évoluent vers la modération et la compréhension, en remettant à plus tard, voire en éliminant la force comme moyen d'action. La charge d'agressivité qui subsiste encore dans l'homme et qui s'exprime de différentes façons dans son comportement social n'a pas été non plus étrangère à ce lent processus.

Des sentiments sublimes, qui ont germé dans des esprits altruistes et se sont décantés pendant des siècles, ont permis que, dans le règlement des différends, l'esprit de conciliation l'emporte sur la violence grâce à une réaction équilibrée qui refuse que la raison du plus fort l'emporte et que le vaincu se soumette.

Toute régression dans le comportement des nations qui, d'une façon ou d'une autre, signifierait le retour à un mode de cohabitation plus primitif doit être un motif de préoccupation pour la communauté internationale organisée, qui doit le rejeter.

Voilà près de 10 ans maintenant que l'invasion du Kampuchea par les troupes vietnamiennes est une question douloureuse qui préoccupe l'Assemblée depuis que le Conseil de sécurité a eu connaissance de la situation dramatique qui affecte cette région. Appuyées par l'Union soviétique, les troupes vietnamiennes ont violé les frontières kampuchéennes, perpétrant ainsi un acte barbare qui reste aujourd'hui une grave réalité aux multiples aspects.

Les Nations Unies ont maintes et maintes fois exigé le retrait de toutes les forces d'occupation du territoire illicitement occupé. Une fois réalisé ce préalable, il faudra organiser des élections libres sous le contrôle de l'ONU. Mon

M. Daza (Chili)

pays partage l'opinion de nombreux autres pays qui accordent à la personne éminente du Prince Norodom Sihanouk un rôle fondamental et actif dans la solution définitive du problème kampuchéen.

C'est sa qualité de leader indiscutable du peuple khmer, qualité qui le place dans une situation prépondérante, qui fait de son nom une pièce maîtresse de son pays, aujourd'hui et pour l'avenir.

Une fois encore, nous répondons à l'appel de notre conscience en dénonçant devant l'Assemblée générale la poursuite des agressions contre la nation kampuchéenne. En tant que peuple épris de paix, nous avons dit pendant toutes ces années que l'action du Viet Nam ne pouvait se poursuivre, et qu'il était impératif que sans plus tarder, l'Organisation se prononce catégoriquement pour la fin de la tragédie du Kampuchea. Le Secrétaire général lui-même a indiqué dans ses rapports qu'il est nécessaire que les principales parties au conflit s'unissent en vue d'instaurer une paix juste et durable.

Alors que la communauté internationale observe avec un optimisme de plus en plus grand les progrès qui ont été réalisés dans les crises diverses, crises dans lesquelles l'Organisation joue un rôle de plus en plus actif, par opposition, la pénible situation du peuple kampuchéen meurtri et assujetti, qui subit quotidiennement l'arbitraire de l'agresseur sous toutes ses formes, n'apparaît que plus criante.

Pour toutes ces raisons, mon pays, dans un passé récent, a appuyé à l'Assemblée générale un projet de résolution où l'on déplore l'intervention armée et l'occupation du Kampuchea par des forces étrangères qui ne se sont pas encore retirées du territoire.

Aujourd'hui, notre position sera la même.

M. PEÑALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Une fois encore, la Colombie souhaite exposer sa position sur la situation au Kampuchea qui, dès l'origine, nous a préoccupés et sur laquelle nous nous sommes prononcés clairement dans le passé.

Notre pays appuie sans restriction ni limite les principes fondamentaux du droit international et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous avons toujours condamné l'invasion du Kampuchea, de même que nous condamnerions toute situation semblable car la liberté et la libre détermination des peuples sont pour mon pays des éléments fondamentaux.



M. Peñalosa (Colombie)

Si un pays, où qu'il se trouve, venait à faire l'objet d'une invasion, la voix de la Colombie s'élèverait pour la rejeter et pour condamner une situation aussi anormale.

C'est avec un réel plaisir que nous voyons les succès qui ont été réalisés dans les pourparlers de médiation qui visent à obtenir le retrait des troupes occupant actuellement le Kampuchea. Nous espérons fermement et sommes convaincus que les accords seront suivis d'effets et que les envahisseurs se retireront, ce qui permettra au peuple kampuchéen de décider librement et en toute indépendance de son propre sort.

Pour ce qui est du problème du Kampuchea, la Colombie a jugé bon d'entendre les propositions des pays de la région. Nous pensons que personne mieux qu'eux ne peut juger de l'opportunité des différentes options qui se présentent et des possibilités de règlement qui sont offertes. C'est pourquoi nous nous félicitons particulièrement des efforts des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

M. Peñalosa (Colombie)

Soulignant une fois encore la contribution de l'Organisation des Nations Unies au processus de dialogue et à la recherche d'une solution appropriée au problème du Kampuchea, nous tenons à rappeler que la cessation de l'occupation est une condition sine qua non à un règlement politique et global et vital viable du problème.

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Depuis neuf ans maintenant, l'Assemblée générale adopte des résolutions dont l'objectif est de trouver une solution juste au problème du Kampuchea. Ce problème est lié à un principe fondamental de la Charte des Nations Unies : le principe de l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations entre les Etats. Il implique le droit inaliénable d'un peuple à décider de son propre avenir et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Ces principes sont à la base de la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea et des résolutions de l'Assemblée générale adoptées chaque année à une majorité écrasante.

La réaffirmation de ces principes fondamentaux a souligné l'aspect politique de la situation au Kampuchea. La communauté internationale est également pleinement consciente de la dimension humaine de ce problème. Le peuple kampuchéen a subi de grandes souffrances et privations. Nous ne pouvons qu'admirer le défi héroïque qui l'oppose à la domination étrangère et sa ténacité dans la lutte pour recouvrer la liberté, la souveraineté, la paix et la dignité.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'assistance précieuse fournie par les institutions des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales pour satisfaire les besoins humanitaires du peuple khmer. Nous admirons particulièrement le Gouvernement royal thaïlandais pour l'accueil et l'aide qu'il offre aux milliers de Kampuchéens déplacés, malgré le fardeau financier et les risques politiques que cela représente.

Certes l'instauration d'une paix durable au Kampuchea, comme dans tout autre pays, dépend de plusieurs facteurs, mais tout le monde sait ici que l'Assemblée générale a été saisie du problème du Kampuchea non pas à cause de la guerre civile, mais en raison de l'invasion du Viet Nam en décembre 1978. Le premier pas important pour revenir à une situation normale au Kampuchea doit par conséquent être le retrait des forces vietnamiennes d'occupation. La poursuite de la présence

M. Rana (Népal)

de forces étrangères au Kampuchea est une insulte aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies et un affront au droit international régissant les relations entre les Etats.

Telle a été la position constante du Népal depuis que l'Assemblée générale a été saisie de la question du Kampuchea, il y a neuf ans. La non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats sont l'essence même de relations civilisées entre les Etats. De telles interventions peuvent prendre la forme d'un recours à la force brutale ou d'un stratagème habile destiné à tromper l'opinion publique internationale. Au Kampuchea, nous avons été témoins d'une combinaison unique de ces deux éléments. Nous n'appuierons jamais ce que l'on a appelé une agression de "tutelage". Si nous admettions que l'on recoure à la force sous prétexte de consolider le bilan de l'action d'un gouvernement voisin, cela conduirait à une dépréciation irréversible des normes établies du droit international. Le seul résultat d'une évolution négative de ce genre serait l'anarchie sur le plan mondial, où la sécurité des pays plus petits et plus faibles dépendrait de leurs voisins plus puissants.

C'est pour ces raisons que le Népal a vivement appuyé les résolutions sur le Kampuchea de ces dernières années et s'en est porté coauteur. Nous aurions aimé en faire autant cette année. Malheureusement, cela n'a pas été possible en raison des nouveaux éléments qui ont été introduits dans le projet de texte. Ma délégation estime - mais j'espère qu'elle se trompe - que ces éléments peuvent donner l'impression que le retrait des forces étrangères du Kampuchea dépend du règlement interne. Nous espérons que les changements apportés au texte ne serviront pas à justifier l'intervention étrangère ni la poursuite de l'occupation du Kampuchea. Si tel devait être le cas, les efforts de la communauté internationale et les sacrifices faits par le peuple kampuchéen au cours de toutes ces années auraient été vains.

A l'exception de cette réserve, ma délégation fait siennes les autres dispositions du projet de résolution A/43/L.12, actuellement en cours d'examen, et votera pour ce projet. Nous le ferons car nous souhaitons véritablement la paix et la réconciliation au Kampuchea et également parce que nous sommes encouragés par certaines tendances positives récentes sur cette question.

Dans ce contexte, ma délégation tient à ce qu'il soit pris acte qu'elle se félicite de la détermination du Secrétaire général de faciliter un règlement politique d'ensemble au Kampuchea. Nous notons avec satisfaction les efforts

M. Rana (Népal)

constants de son représentant spécial, M. Rafeuddin Ahmed, et les travaux utiles du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea pour trouver une solution pacifique.

Récemment, nous avons constaté une évolution intéressante et prometteuse. L'initiative renouvelée de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui a conduit à la réunion officieuse de Jakarta, revêt une importance toute particulière. Le Népal se félicite des pourparlers de haut niveau entre la Chine et l'Union soviétique sur la situation au Kampuchea et appuie également l'initiative des pays non alignés.

Comme dans de nombreux endroits troublés du monde, les chances de régler la question kampuchéenne sont aujourd'hui plus importantes. Nous espérons que le retrait inconditionnel de toutes les forces étrangères aboutira à la réconciliation nationale sous la direction du prince Norodom Sihanouk et à un Kampuchea indépendant, souverain et non aligné, un règlement qui favorisera la paix et la stabilité dans toute la région de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie-Pacifique.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Ces douze derniers mois, nous avons assisté à quelques événements encourageants à l'intérieur et à l'extérieur du Kampuchea qui ont amélioré les perspectives d'un règlement politique du problème kampuchéen et de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est. Je pense en particulier au dialogue qui a démarré entre les parties kampuchéennes et les autres pays intéressés, lequel promet de mettre un terme aux longues souffrances du peuple kampuchéen et de rétablir la paix au Kampuchea et en Asie du Sud-Est.

Les bonnes nouvelles sont d'abord venues de Fère-en-Tardenois, en France, où le Président du Conseil des ministres de la République populaire du Kampuchea, Hun Sen, et le Prince Sihanouk se sont réunis du 2 au 4 décembre 1987 et ont publié un communiqué commun où est dit :

"Le problème du Kampuchea devrait être réglé politiquement et par le peuple kampuchéen lui-même, sur la base de la réconciliation nationale et de l'édification d'un Kampuchea pacifique, indépendant, démocratique, neutre et non aligné."

Ces entretiens ont été suivis par la réunion informelle de Jakarta, qui s'est tenue du 5 au 28 juillet 1988 et à laquelle ont participé les quatre parties kampuchéennes et les pays de l'Asie du Sud-Est. En sa qualité de président de la réunion informelle de Jakarta, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Ali Alatas, a résumé les discussions qui se sont déroulées à cette réunion de la manière suivante :

"Tous les participants se sont accordés sur la nécessité de résoudre le problème kampuchéen par des voies politiques, de façon à contribuer à instaurer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est." (A/43/493, par. 4)

L'importance de la réunion informelle de Jakarta tient au fait qu'elle a identifié les deux questions essentielles, qui sont liées entre elles, du problème kampuchéen, à savoir le retrait des forces vietnamiennes, qui doit s'effectuer dans le contexte d'une solution politique globale, et le non-retour aux politiques et aux pratiques du régime des Khmers rouges, tout en assurant, en même temps, la cessation de toute intervention étrangère et de toute fourniture d'armes de l'étranger aux forces kampuchéennes en présence. Ainsi, la réunion informelle de Jakarta a jeté les bases d'une solution politique à la question du Kampuchea et a amorcé les négociations entre les parties kampuchéennes et entre les pays de la

M. Noworyta (Pologne)

région. Il convient de noter que les débats de la réunion informelle de Jakarta se sont déroulés conformément à l'interprétation et aux modalités découlant de la structure organisationnelle et de l'approche de l'accord de Hô Chi Minh-Ville, à savoir que l'aspect interne du problème kampuchéen devrait être réglé par les parties kampuchéennes elles-mêmes, tandis que son aspect international devrait l'être par les pays de la région et les parties kampuchéennes.

Nous saluons l'accord de Jakarta, qui, à nos yeux, constitue une excellente initiative régionale conforme à l'Article 52 de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne "l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régional".

Nous prenons note également de l'appui accordé par les pays non alignés au processus de négociations qui a démarré à la réunion informelle de Jakarta, comme cela ressort des paragraphes 114 à 116 du Document final de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue à Nicosie du 5 au 9 septembre 1988.

Faisant suite à la réunion informelle de Jakarta, un groupe de travail composé de hauts fonctionnaires des pays participant à ladite réunion s'est réuni à Jakarta du 17 au 20 octobre 1988. Il a examiné les questions concrètes de l'aspect international de la question du Kampuchea et a décidé de poursuivre ses travaux à sa réunion suivante "en vue d'examiner" - selon un communiqué de presse publié à Jakarta le 22 octobre 1988 - "les éléments d'une solution politique du problème kampuchéen" (A/43/747, p. 6). De plus, en novembre, le Président Hun Sen et le Prince Sihanouk se réuniront à Paris pour poursuivre leurs négociations. Ces réunions devraient faciliter le rapprochement des points de vue divergents et la conclusion d'un accord de paix dans l'intérêt du peuple kampuchéen.

Les Nations Unies devraient encourager et faciliter le dialogue en cours entre les parties kampuchéennes et entre les pays de l'Asie du Sud-Est et aider ainsi les pays de la région de l'Asie du Sud-Est à régler les problèmes en suspens dans un esprit de dialogue et de coopération. Malheureusement, le projet de résolution A/43/L.12 ne reflète pas les progrès accomplis et ne répond pas aux espoirs que la communauté internationale a placés dans les efforts des pays de l'Asie du Sud-Est et des parties kampuchéennes en vue de trouver une solution pacifique à la question du Kampuchea.

M. Noworyta (Pologne)

La Pologne, quant à elle, appuie tous les efforts visant à trouver une solution politique au problème kampuchéen sur la base de la réconciliation nationale. Elle a, en particulier, noté avec intérêt l'importante déclaration faite par la République populaire du Kampuchea le 27 août 1987 concernant la politique de réconciliation nationale et sa proposition en sept points d'une solution politique du problème kampuchéen présentée le 25 juillet 1988.

Nous sommes d'avis qu'il est possible de régler tous les différends par des moyens pacifiques et grâce à un dialogue politique entre toutes les parties intéressées, compte tenu des intérêts légitimes des pays de la région, qui devraient apporter leur contribution à ce règlement. La Pologne oeuvrera au sein de l'Organisation des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement politique des problèmes actuels de l'Asie du Sud-Est, y compris le problème kampuchéen, qui réponde aux vœux de tous les peuples de cette région du monde qui aspirent à une paix et une sécurité durables.

La séance est levée à 20 heures.

